

Lettres de l'abbé Berto : suites

Les extraits des *lettres du Concile* de l'abbé Berto publiés dans notre numéro 43, ne sont pas passés inaperçus. Ils ont même soulevé d'étranges passions dans le camp des catholiques dits *Ecclesia Dei*. Les dominicaines de Pontcalec ont cru devoir diffuser une brochure intitulée « *Réponse à la revue Le Sel de la terre n° 43* ¹ ». Le mensuel *La Nef* s'est empressé de la recommander à ses lecteurs, « pour éclairer les âmes qui auraient pu être troublées par cette publication ² ». Jean Madiran, de son côté, est revenu deux fois sur le sujet dans *Présent* (1^{er} février et 18 avril 2003). Enfin, sans doute pour nous rassurer (car son retard à intervenir avait quelque chose d'inquiétant, et nous craignons qu'il ne fût malade), Yves Chiron a tenu à apporter ses critiques dans *Alètheia* du 4 mai 2003 ³.

Visiblement, la parution, quelques mois auparavant, de la biographie de Mgr Lefebvre a contribué à amplifier ces passions ⁴. Pontcalec, *La Nef* et Jean Madiran ont tous les trois, chacun à sa façon, réagi aux lettres de l'abbé Berto de la même manière qu'ils avaient réagi à cette biographie. Ce qui se comprend aisément : un des grands mérites du beau travail de Mgr Tissier de Mallerai est de fournir une magistrale illustration de la vraie romanité. Toute l'action pastorale, missionnaire, puis anti-conciliaire de Mgr Lefebvre y apparaît comme l'écoulement d'une eau qu'il ne cessa jamais de puiser à la source de la Rome éternelle. Tout son combat fut mené selon les principes qu'il avait reçus, séminariste, du siège de Pierre lui-même. Or, c'est à cette même romanité que rendent témoignage les *lettres du Concile* de l'abbé Berto.

- I — Les méthodes de la cinquième colonne
- II — L'abbé Berto et le Concile
- III — Jean Madiran et l'Église conciliaire
- IV — De la romanité.

¹ — Signée « Une dominicaine du Saint-Esprit », cette plaquette de douze pages est éditée à Pontcalec (56240 Berné) par l'Institut des Dominicaines du Saint-Esprit.

² — Christophe GEFFROY dans *La Nef* 137 (avril 2003), p. 12.

³ — En sens contraire, et bien que « très proche », comme on dit, des milieux « *Ecclesia Dei* », l'*AFS* a recommandé la lecture de ces textes de l'abbé Berto, et en a reproduit un bon extrait dans l'éditorial de son numéro 165 de février 2003, p. 3-4. (*Action familiale et scolaire*, 31 rue Rennequin, 75017 Paris.)

⁴ — Mgr Bernard TISSIER DE MALLERAI, *Marcel Lefebvre*, Étampes, Clovis, 2002.

— I —

Les méthodes de la cinquième colonne

A propos de « récupération » ...

« **L'**abbé Berto "récupéré" ! ». C'est sous ce titre indigné, renforcé d'un point d'exclamation vengeur, que *La Nef* rend compte de notre publication de textes de l'abbé Berto ¹.

Le mot « récupération » rappelle d'abord quelques souvenirs. Car *La Nef* a précisément été prise en flagrant délit de « récupération » abusive, il y a un an, s'employant à justifier par un texte de Pie XI le renouvellement d'Assise. *Le Sel de la terre* a prouvé par A + B que la citation fournie à cet effet n'avait pas et ne pouvait pas avoir le sens qu'on voulait lui donner ². Et voilà que, dans le même numéro 137 où *La Nef* attaque *Le Sel de la terre*, on retrouve, en page 11, le même recours à la même citation, sans répondre un seul mot aux arguments que nous avons opposés à la « récupération » œcuméniste de ce texte. L'auteur se contente d'ajouter une référence à une lettre de Grégoire VII qui n'est guère plus probante (et dont, à vrai dire, *Le Sel de la terre* avait également déjà traité ³).

C'est que, sans doute, nous manquons trop de « courtoisie » pour que nos arguments soient pris en considération.

Les méthodes de *La Nef*

Car le directeur de *La Nef*, Christophe Geffroy, se plaint, page 10, de ce que les attaques faites contre son périodique manquent souvent de « courtoisie ». Il prévient qu'il refuse, quant à lui, de « verser dans la polémique contre les personnes ». Et, dans son élan, il attaque la Fraternité Saint-Pie X et « sa violence à l'égard des personnes ».

Vieille tactique libérale, aux règles bien connues :

1 — Commencer par clamer haut et fort qu'on exècre la polémique.

2 — Dénoncer celle-ci à grands cris dès qu'on est attaqué un peu énergiquement. (L'avantage est double : on s'attire la sympathie des naïfs, en se faisant passer pour martyr, et, en même temps, on se dispense à bon compte de répondre aux arguments opposés. La qualité de victime ne suffit-elle pas à trancher le débat en sa faveur ?)

3 — Enfin, couvert par la bonne réputation que le respect des deux pre-

¹ — Christophe GEFFROY, *La Nef* 137 (avril 2003), p. 12.

² — Voir l'éditorial du *Sel de la terre* 41.

³ — Sur cette citation de Grégoire VII, voir *Le Sel de la terre* 9, p. 179-180.

mières règles confère presque infailliblement, attaquer sans merci les antilibéraux, mettre en doute leurs intentions, souligner leur violence et leur déloyauté. Surtout, pas de scrupules : la polémique n'est pas de la polémique, contre les amis de la polémique.

Jean Madiran avait déjà épinglé sur ce sujet un des rédacteurs de *La Nef* qui évoquait avec un certain mépris les défenseurs de la messe traditionnelle, mettant en cause le « caractère polémique et relativement agressif » de leurs travaux :

Ah ! si maintenant on récuse tous les écrits auxquels on trouve un « caractère polémique et relativement agressif », il vous faudra retrancher de la littérature chrétienne saint Augustin, saint Jérôme (et d'ailleurs les autres Pères de l'Église, latins ou grecs), et Pascal, et Bossuet, et Louis Veillot que saint Pie X citait en exemple et proposait comme modèle aux journalistes catholiques ; et tant d'autres [...].

Il ne faut pas faire le choqué par la « polémique » et par le « relativement agressif » quand en même temps on fait soi-même une telle polémique, une telle diffamation outrageant trente années de labeurs, de peines, d'argumentations, de luttes, un vrai combat spirituel ¹.

Sondant les reins et les cœurs

Apparemment, la leçon n'a pas porté. Sur la même page 10 qui supporte sa prise de position anti-polémique, Christophe Geffroy écrit froidement :

Le débat est très difficile avec nos amis de la Fraternité Saint-Pie X [...] il y a une raison de fond à cela : pour justifier sa rupture avec Rome, la Fraternité Saint-Pie X est *absolument obligée* de dire que la situation dans l'Église est catastrophique, faute de quoi tout l'édifice de son argumentation basée sur « l'état de nécessité » s'écroule. Dès lors, sa sévérité péremptoire à l'égard du magistère et du concile Vatican II, bouc émissaire idéal accusé de tous les maux, est non seulement inévitable mais nécessaire.

Autrement dit : ce qui explique *fondamentalement* les positions de la Fraternité Saint-Pie X (la *raison de fond*), c'est avant tout la volonté de rompre avec Rome. Quelles sont les raisons de cette volonté ? On ne sait pas trop. La perversité, sans doute. En tout cas, ce n'est pas un jugement porté sur la situation de l'Église, sur les défaillances du magistère ou les erreurs du concile Vatican II. Non, non, tout cela est inventé après coup pour justifier une rupture que l'on veut coûte que coûte.

Car, faute d'être polémiste, monsieur Geffroy est doué d'un charisme de choix : la faculté de sonder les reins et les cœurs. Il sait ce qu'éprouvent les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X lorsque, au début du canon de la messe, ils

1 — Jean MADIRAN, « Ciel ! Quel mépris », *Présent* du samedi 7 avril 2001, p. 3.

prient pour la sainte Église : *quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris, una cum papa nostro Joanne Paulo, et antistite nostro...* Cette unité qu'ils demandent tous les jours, c'est pour rire. Et ils ne font pas que s'en moquer, ils la refusent de toutes leurs forces. Jamais ils n'espèrent la fin de la crise. Jamais ils ne se demandent si, finalement, il ne serait pas possible de se rapprocher de la hiérarchie – avant de reculer, effrayés par *Dignitatis humanæ*, Assise, le baiser au Coran, la « messe » sans consécration et la prédication papale du salut universel. Au contraire, ils sont mus par la haine de l'unité romaine : c'est elle et elle seulement qui les empêche de concélébrer la nouvelle messe (comme les dirigeants du Barroux, de l'Institut du Christ-Roi et de la Fraternité saint-Pierre), de justifier Assise (comme *La Nef* et Campos) et, finalement, d'embrasser le Coran à leur tour ¹.

Les raisons d'un silence

Ce même charisme de pénétration des cœurs permet au directeur de *La Nef* de mettre à jour les motivations secrètes de Mgr Tissier de Mallerai dans sa rédaction de la vie de Mgr Lefebvre ². Comme beaucoup, il relève par exemple que la crise de Renaissance catholique n'y est pas développée. Les autres lecteurs ont senti dans ce silence la délicatesse de l'auteur qui, pour éviter de mettre en cause des personnes encore en vie (et même assez jeunes), savait différer le récit de certains événements douloureux. Mais le directeur de *La Nef*, tout enflammé par sa lutte anti-polémique, n'a cure de la délicatesse. L'idée que Mgr Tissier de Mallerai ne reste si discret que pour éviter de nuire à autrui ne semble même pas lui effleurer l'esprit. Il la connaît, lui, la vraie raison : « *L'auteur ne cite guère ce qui pourrait le gêner.* » Le gêner lui, Bernard Tissier de Mallerai, et la thèse qu'il défend. Et Geffroy ajoute *in fine*, que cela « enlève de la crédibilité » à l'ouvrage.

Tous les autres critiques ont salué la grande honnêteté du travail de l'évêque-biographe (le « réel souci de la vérité » dit Élie Maréchal dans *Le Figaro* ³). Christophe Geffroy se retrouve ainsi, belle performance pour un homme qui prétend se garder de toute polémique, le seul à la mettre en cause. Et ses raisons ne sont guère lumineuses : on ne voit pas bien en quoi le récit de cette crise aurait pu gêner Mgr Tissier de Mallerai. N'aurait-ce pas été, au

¹ — Rendons à César ce qui est à César : l'argument qu'emploie ici Christophe Geffroy vient du Barroux et fut originellement développé (dans *La Nef* 117, p. 21) par un père bénédictin qui déclare par ailleurs : « L'esprit de polémique n'aboutit qu'à aveugler l'intelligence et à lui ôter la sérénité indispensable pour une étude objective du réel. J'ai pour ma part essayé de ne pas donner prise à cet esprit polémique » (*La Nef* 119, p. 4). Ah, le brave homme !

² — Recension de l'ouvrage *Marcel Lefebvre, une vie* (Clovis, 2002) dans *La Nef* 132, novembre 2002, p. 32-33.

³ — *Le Figaro* du 2 octobre 2002.

contraire, une nouvelle illustration de ce qu'il a montré durant tout l'ouvrage : la sainte intransigeance de Mgr Lefebvre dès que les principes fondamentaux sont en jeu ?

Dans sa volonté de prouver que « l'auteur ne cite guère ce qui pourrait le gêner », le directeur de *La Nef* ne s'arrête pas en si bon chemin. Il lui reproche également de passer sous silence « l'entretien dans *Monde et Vie* des 15 mai-4 juin 1987 où Mgr Lefebvre affirmait : "Si je sacrais un évêque sans l'autorisation du pape, je serais schismatique." » Tous les gens un tant soit peu informés savent qu'il y eut, sur cette phrase, un quiproquo entre Mgr Lefebvre et la journaliste qui l'interrogeait, et qu'un rectificatif vint le préciser au lecteur dès le numéro suivant de *Monde et Vie*. Plus d'un an avant les sacres, le 5 juin 1987, la question était donc close ¹. Quinze ans après, Christophe Geffroy vient déterrer l'incident pour chercher noise à Mgr Tissier de Mallerai. Le lecteur averti ne peut s'empêcher de murmurer : « Faut-il qu'il lui en veuille, tout de même ! »

L'avis de l'abbé Berto

Mais l'arme préférée, c'est bien sûr la dénonciation de la « violence » des adversaires. Par exemple l'« invraisemblable violence » et « la dialectique incendiaire d'un Mgr Williamson, digne des pires attaques anticléricales contre l'Église de Rome ² ». Là encore, la dénonciation de la « violence » tient lieu de réfutation. Jamais les lourdes charges qui pèsent contre l'orthodoxie de Jean-Paul II n'ont été réellement examinées dans *la Nef*. C'est un véritable tabou. Quiconque ose s'en approcher d'un peu trop près est d'emblée stigmatisé comme un rebelle, un contestataire, un violent, un obscène dont tout bon catholique doit immédiatement détourner pudiquement la face.

Voyons maintenant ce qu'enseignait, sur cette question, l'abbé Berto. Car celui que *La Nef* nous accuse de « récupérer » fut, lui aussi, dénoncé comme trop violent, trop polémiste. Et il a magistralement répondu :

¹ — *Monde et Vie* 448 du 5 juin 1987. Pour répondre à *La Nef* et *Présent* (du 27 novembre 2002), Michèle REBOUL a dû faire une nouvelle mise au point sur ce sujet dans *Monde et Vie* 711 du 13 février 2003. (Mise au point à laquelle *La Nef*, bien sûr, n'a pas daigné faire le moindre écho.)

² — *La Nef* 115 (avril 2001), p. 13. Christophe Geffroy renvoie en note au « bulletin aux amis et bienfaiteurs américains » de février 2001. Mais, en réalité, a-t-il seulement lu ce bulletin ? Il semble que la véritable source soit le cardinal Castrillon, qui est donné comme référence du même fait dans *La Nef* 128 (juin 2002), p. 11. Mgr Fellay n'est pas mieux traité. Christophe Geffroy, à la même page 15 de *La Nef* 115, lui prête des desseins machiavéliques : « Le seul moyen pour Mgr Fellay de préserver l'unité de sa Fraternité n'est-il pas de faire échouer les négociations en reportant l'échec sur Rome seule afin de ne pas trop mécontenter sa base favorable à l'accord [sic] ? ». On retrouve, là aussi, l'influence du cardinal Castrillon, cherchant à introduire une division dialectique au sein des catholiques fidèles.

J'en viens à ce qui vous a surtout déplu dans mon article, la rudesse du ton, selon vous peu charitable. Sur ce point, je ne vous concède rien. Si la charité est ce que vous dites, il faut déchirer des pages entières de l'Évangile, depuis la paille et la poutre des *hypocrites* [...] pour finir par *serpentes, genimina viperarum*. [...] Vous vous scandalisez de rencontrer de l'invective dans une publication catholique. C'est tout simplement que l'invective est catholique, à preuve l'Évangile, à preuve non seulement les onze volumes de saint Jérôme dans Migne mais cent autres tomes de la Patrologie. [...] Elle n'est donc pas d'elle-même et dans tous les cas contraire à la charité. La charité transcende et l'invective et la douceur des paroles, elle impère l'une ou l'autre suivant les circonstances. [...] Interdire au prêtre, parce qu'il est prêtre, l'invective, c'est accepter une image conventionnelle et artificielle du prêtre, qui a son origine ailleurs que dans l'Évangile et dans l'Église, étant l'image mondaine du prêtre, ou plutôt sa caricature, bénisseuse, onctueuse, efféminée. Je ne veux pas ressembler à cette caricature dégradante ; je veux garder à portée de ma main le fouet dont s'est servi le Souverain Prêtre, seul vrai modèle des prêtres ministériels. J'ai pu user peu charitablement de ce fouet évangélique, peu sacerdotalement de ce fouet sacerdotal : mais il est charitable, il est évangélique [...]. Les violents peuvent devenir des martyrs ; les faux charitables, jamais ; on les tue sans qu'ils témoignent, et l'on en voit de si débordants de charité pour le bourreau qu'ils lui rendent le service de lui amener le bétail, d'une seule main, l'autre étant sur leur conscience. [...]

Est-il donc bien charitable de supposer si vite que je manque de charité ? [...] ¹.

Il va de soi que l'abbé Berto sait rappeler les limites de la saine polémique en même temps qu'il mesure le vaste espace qui s'étend entre elles. Là aussi, *La Nef* aurait quelques leçons à prendre :

Il est vrai, ce sont des prêtres, des religieux que je rencontre parfois sur mon chemin [...] [La charité] me commande, en même temps, certes, de respecter en eux ce qui demeure respectable, leur vie privée, dont je ne m'occupe jamais, leurs intentions, que je ne présume jamais perverses, la pureté de leur foi, que je ne m'arrose jamais le droit de contester. Pour le reste, la charité qui m'oblige à les aimer comme mon prochain me fait un devoir de les haïr *perfecto odio* comme publicistes, si leur théologie est inexacte, si leur pastorale est funeste, si leur style est ridicule, si leur jugement est faux, si leur goût est sophistiqué, s'ils ratiocinent contre le bon sens, s'ils embrouillent l'univoque et l'analogie, la géométrie et la finesse, l'essentiel et l'existential, surtout enfin s'ils ont gagné une audience assez large pour semer le désarroi dans beaucoup d'esprits [...] ².

¹ — Abbé Victor-Alain BERTO, « Polémique et charité », *Pensée catholique* 45-46 (4^e trimestre 1956), p. 76-80. Sur le même sujet, voir le témoignage de Jean MADIRAN dans *Itinéraires* 132 (avril 1969), p. 12.

² — Abbé BERTO, *ibid.*, p. 77-78.

Les coupures

Dans sa non-polémique, *La Nef* respecte-t-elle au moins ce que l'abbé Berto donne comme limites à la polémique elle-même ?

Après avoir annoncé que « *Le Sel de la terre* a publié [...] un certain nombre de lettres inédites de l'abbé Berto », Christophe Geffroy accuse :

Pour mieux se l'annexer, les lettres de l'abbé Berto sont parfois coupées de façon à ne pas faire apparaître son esprit romain et filial à l'égard du pape.

Cette présentation laisse inévitablement croire à une supercherie de notre part.

Or nous n'avons pas du tout prétendu publier « un certain nombre de lettres inédites de l'abbé Berto », mais seulement « quelques extraits de lettres en grande partie inédites » (ce sont les premiers mots de notre introduction ¹). Il ne peut y avoir d'« extraits » sans « coupures ».

Quant aux raisons de ces coupures, que peut bien en savoir Christophe Geffroy ? La curieuse façon dont *La Nef* refuse « la polémique contre les personnes » apparaît d'ailleurs très nettement quand on compare ses dires avec la brochure de Pontcalec, qui en est la source. Celle-ci se contente de demander :

Pourquoi n'avoir pas cité, au cœur de la lettre du 29 septembre 1963, page 22, ce paragraphe qui exprime si bien les dispositions de l'abbé Berto à la veille d'entreprendre son travail de théologien [...] ?

Simple question : *pourquoi*. Les dominicaines de Pontcalec ne savent pas, elles ne peuvent rien affirmer.

La Nef, elle, n'hésite pas. Grâce au précieux charisme dont jouit son directeur, elle peut apporter une réponse catégorique : « Pour mieux se l'annexer, les lettres de l'abbé Berto sont parfois coupées de façon à ne pas faire apparaître son esprit romain et filial à l'égard du pape. »

La simple critique interne pourrait pourtant amener une toute autre hypothèse : on a très visiblement, dans cette lettre du 29 septembre comme dans toutes les autres, privilégié les passages qui expliquent ce que fut concrètement le travail d'expert au Concile, ou qui parlent de Mgr Lefebvre. (Dans les autres lettres, on a également mis en relief les passages relatant « les magouilles des libéraux à Vatican II », comme *Le Sel de la terre* l'annonce lui-même, en page 21.) C'est donc un critère *positif* (et non un critère *négatif* : « ne pas faire apparaître, etc. ») qui a présidé au choix.

On pourrait dire en somme qu'ont été sélectionnés les passages qui peuvent venir, d'une façon ou d'une autre, compléter la biographie de Mgr Lefebvre en ce que Mgr Tissier de Mallerais *n'a pas pu dire* du Concile.

Ce que Mgr Tissier de Mallerais *n'a pas pu dire* ? Oui. Parce que les reli-

1 — *Le Sel de la terre* 43, p. 17.

gieuses de Pontcalec lui ont interdit tout accès aux archives de celui qui fut le théologien de Mgr Lefebvre au Concile. Toujours délicat, l'évêque-biographe s'est contenté d'une remarque allusive, cachée au milieu de ses remerciements du début de l'ouvrage :

Je n'oublie pas ceux qui m'ont fermé leurs archives, permettant à de plus heureux que moi de dévoiler dans l'avenir des secrets jalousement gardés ¹.

Délicatesse plus admirable qu'imitable. Les sœurs de Pontcalec se vantant elles-mêmes, dans leur brochure, de ce que, si on leur avait demandé la permission de publier les lettres de l'abbé Berto, elles auraient « formellement refusé ² », elles ne verront sans doute aucun inconvénient à ce qu'on révèle publiquement qu'elles ont aussi obstinément fermé la porte à Mgr Tissier de Mallerai.

Au directeur de *La Nef*, on se contentera de poser deux questions.

D'abord : quel intérêt pouvait avoir *Le Sel de la terre* à cacher l'« esprit romain et filial à l'égard du pape » de l'abbé Berto ? Cela ne donne-t-il pas encore plus de poids aux plaintes que celui-ci exhale sur le déroulement du Concile ? Et Mgr Lefebvre ne partageait-il pas exactement le même esprit romain et filial ? En quoi le fait de le dissimuler nous aiderait-il à mieux nous « annexer » le théologien breton ?

Et ensuite : si, pour une raison qu'il reste à trouver, nous avons réellement voulu dissimuler cet « esprit romain et filial », pourquoi aurions-nous publié, aux pages 18, 35, 39-40, 42, 48 et 54 du même numéro, des textes qui le manifestent si clairement ?

Le directeur de *La Nef* devrait au moins, avant de publier à la face du monde les intentions cachées de ceux qu'il veut contredire, veiller un peu à la vraisemblance.

Les méthodes d'Yves Chiron

Yves Chiron ne saurait, bien sûr, être en reste quand il s'agit d'attaquer *Le Sel de la terre*. Il consacre à l'affaire toute une page de son bulletin *Alètheia* :

Dans son numéro 43, comme je l'ai ici déjà signalé, la revue trimestrielle *Le Sel de la terre* [...] publiait, pages 17 à 55, des « Lettres du Concile » de l'abbé Victor-Alain Berto (1900-1968). Jean Madiran aussitôt, dans une pleine page de *Présent* (1^{er} février 2003), relevait plusieurs « anomalies » inexplicables dans cette publication ³.

Voilà qui est étonnamment imprécis. D'abord, le numéro 43 du *Sel de la*

¹ — Mgr Bernard TISSIER DE MALLERAI, *Marcel Lefebvre*, Étampe, Clovis, 2002, p. 6.

² — *Réponse à la revue Le Sel de la terre n° 43*, p. 1.

³ — *Alètheia* du 4 mai 2003 (16, rue du Berry – 36250 Niherne).

terre est (généralement) parvenu à ses lecteurs avant Noël 2002. *Présent* étant un quotidien, une réaction à la date du 1^{er} février 2003 n'a rien de particulièrement rapide. Mais l'adverbe « aussitôt » a l'avantage de laisser entendre que les « anomalies » en question (dont les guillemets ne font que renforcer le caractère inquiétant) sont à la fois suffisamment énormes pour être directement discernables et suffisamment graves pour nécessiter une réaction immédiate. Quelles sont-elles donc ? L'auteur se garde bien de le préciser, et le lecteur pourra tout imaginer : manipulation des textes, déformations, interpolations, etc. Ce n'est pas le contexte qui le détrompera.

En réalité, l'article de Jean Madiran analysait les différences entre la lettre du 31 octobre 1963 telle qu'elle est publiée dans *Le Sel de la terre* 43 et la version qui est donnée dans le recueil de textes de l'abbé Berto publié en 1974 par les sœurs de Pontcalec 1. L'explication des différences est très claire : l'abbé Berto a utilisé cette lettre du 31 octobre 1963 pour donner, en avril 1964, un article à *Itinéraires* 2. Ensuite, suppose Jean Madiran :

En 1974, en vue de la publication des fragments choisis pour le livre *Notre-Dame de Joie*, les dominicaines du Saint-Esprit se sont souvenues des corrections que l'abbé Berto avait faites pour l'article d'*Itinéraires*, et les ont incorporées dans la lettre 3.

Le texte publié par *Le Sel de la terre* est donc le texte original, parfaitement authentique, et la brochure de Pontcalec elle-même souligne à trois reprises cette authenticité : « Les lettres et les extraits de lettres “de Rome” que les rédacteurs de la revue *Le Sel de la terre* ont publié de leur propre initiative et dont ils ont disposé à leur convenance sont authentiques » (page 2) ; « toutes les lettres reproduites dans l'article en cause ne contiennent que des choses vraies » (page 3) ; « le contenu de ces lettres, comme nous l'avons dit, est exact » (page 4). A la suite de Pontcalec, Christophe Geffroy, dans *La Nef*, le reconnaît aussi. Mais Yves Chiron, lui, n'en dit pas un mot. Il a su reproduire l'appréciation de Pontcalec selon laquelle les lettres « n'ont été ni pensées, ni vécues, ni communiquées dans l'esprit de la revue [*Le Sel de la terre*] qui les confisque aux fins de sa dialectique », mais il a « coupé » la phrase précédente, celle qui reconnaissait qu'elles ne contiennent « que des choses vraies ».

Ce qui ne l'empêche pas de nous accuser ensuite d'avoir « coupé » les textes (sans préciser que nous indiquions très clairement ne donner que des extraits). Pour faire bonne mesure, les « coupures » deviennent même, sous sa plume,

1 — *Notre-Dame de Joie*, Paris, NEL, 1974, p. 273-276.

2 — Nous le signalions, indiquant que : « le contenu de cette lettre a fourni à l'abbé Berto la matière de son article paru dans *Itinéraires* 82 (avril 1964) ».

3 — Jean MADIRAN, *Présent* du 18 avril 2003. L'auteur montre cependant que la version publiée dans *Notre-Dame de Joie*, n'est pas absolument conforme à l'article d'*Itinéraires* : quatre des corrections apportées par cet article n'y ont pas été reportées, tandis qu'un membre de phrase supprimé par celui-ci y a été maintenu. Mais ce sont des exceptions.

« importantes et graves » :

Il appert que la publication des lettres faite par les dominicains d'Avrillé s'est faite non sans coupures, importantes et graves, notamment les passages où l'abbé Berto voulait faire saisir à ses correspondantes – les dominicaines de Pontcalec – toute sa pitié [sic] filiale envers Paul VI.

Curieuse contradiction. Yves Chiron dénonce la publication des lettres comme « intempestive » et faite « sans [l'] accord » de Pontcalec. Dans ces conditions, le fait d'avoir omis de nombreux passages (et tout particulièrement ceux qui traitaient de la vie interne de la congrégation, ou des détails de la vie privée de l'abbé Berto lui-même, ou son appréciation peu louangeuse sur le nouvel évêque de Vannes, et d'autres encore) devrait être une circonstance atténuante : on s'est contenté de donner les passages ayant réellement une portée historique et universelle, l'indiscrétion est donc limitée. Mais non ! Il faut que *Le Sel de la terre* ait tort sur tous les tableaux, et donc que les coupures elles aussi soient fautives, et même « graves ».

On voit la progression de l'accusation. Pontcalec, qui, disposant des documents originaux, sait précisément ce que nous avons omis, voit très bien qu'il n'y a pas là matière à nous accuser. La brochure se contente donc de citer trois courts extraits de lettres, en regrettant qu'ils n'aient « pas retenu l'attention des rédacteurs de la revue ». Elle encourage toutefois une certaine suspicion en posant la question : « pourquoi ? ». Mais elle ne peut déceimment aller plus loin.

Christophe Geffroy, qui ne dispose pas des documents originaux, pourrait se croire tenu d'imiter cette prudente réserve, s'il ne jouissait du charisme de sonder les reins et les cœurs. Celui-ci lui permet de déceler les intentions du *Sel de la terre*, évidemment perverses : on a « coupé » « pour mieux s'annexer l'abbé Berto » et « de façon à ne pas faire apparaître son esprit romain et filial à l'égard du pape ». Sur l'importance et la gravité desdites coupures, néanmoins, il ne semble pas avoir eu de révélations spéciales.

C'était réservé à Yves Chiron, qui peut même indiquer (par le mot « *notamment* ») que ce n'est pas seulement sur l'attitude envers le pape, mais aussi sur d'autres sujets (qu'il ne précise pas) que les coupures sont « importantes et graves ». Appréciation sévère, qui étonne chez un auteur plutôt connu pour éviter les jugements tranchants ¹. Elle étonne d'autant plus qu'il ne semble pas disposer de la version intégrale des textes, à l'évidence indispensable pour apprécier honnêtement la portée des coupures. N'est-il pourtant pas historien ? On se prend à espérer qu'il met plus de rigueur dans la composition de ses ouvrages historiques.

¹ — Et qui les évite là où, précisément, ils seraient nécessaires. De l'hypothèse des supposés frères de Jésus, par exemple, Yves Chiron se contente d'opiner qu'elle est « réglée depuis bien longtemps, à mon avis » (*Présent* du 17 février 2001) – comme s'il était loisible d'avoir des avis divers sur ce sujet.

La « police de la pensée »

Passons sur d'autres erreurs ou inexactitudes commises dans cette page d'*Alètheia* (mais dont la rectification nous entraînerait dans des indiscretions) et venons-en au nœud du problème, puisqu'Yves Chiron (qui aimerait bien pouvoir jouer à « l'arroseur non arrosé » et critiquer à son aise la Fraternité Saint-Pie X et les œuvres amies sans jamais être critiqué lui-même) s'est plaint dans *Alètheia* 34 (18 octobre 2002) d'être régulièrement « épinglé, stigmatisé ou injurié » dans *Le Sel de la terre*.

Toujours la même tactique libérale qui, au lieu de répondre sur le fond, se répand en jérémiades sur la prétendue agressivité de ses contradicteurs. Injurié, il est patent qu'Yves Chiron ne l'a jamais été chez nous. Stigmatisé, il n'a guère pu l'être que par ses propres écrits : est-ce notre faute s'il ressent de façon si cuisante le seul fait d'en relire des extraits dans notre revue, souvent à peine commentés ?

Il n'y a pas, entre lui et nous, une querelle de personnes (nous n'avons aucune animosité à son égard) mais bien une opposition de principe. Il est, de par ses écrits publics, un des principaux représentants laïcs (avec Christophe Geffroy) de la cinquième colonne libérale : celle qui s'efforce de réconcilier la tradition catholique avec Vatican II. Il est notamment bi-ritualiste, fréquentant à la fois la vraie et la nouvelle messe ¹. Puisque ce sont là ses positions publiques, qu'il les assume ! Et qu'il ne fasse pas le douloureusement surpris lorsque des revues qui, notoirement, défendent des positions contraires, estiment utile de le contredire.

La plainte d'Yves Chiron prend occasion du numéro 42 du *Sel de la terre* où, dit-il, « dans trois articles différents, les révérends pères d'Avrillé me cherchent querelle ». Quoi d'étonnant, puisqu'il est un des principaux représentants de la nouvelle tendance ? On constatera d'ailleurs, à la lecture des pages 102, 244 et 264-265 de ce *Sel de la terre* 42, la parfaite correction de nos remarques, qui se bornent à citer les phrases mêmes d'Yves Chiron et à en montrer l'opposition avec nos propres positions. Ce simple effort d'argumentation serait, pour Yves Chiron, caractéristique d'une « insupportable police de la pensée ». En quoi il montre qu'il n'a rien compris au totalitarisme moderne. Car le propre de la « police de la pensée » n'est aucunement de contredire rationnellement ses adversaires, arguments à l'appui, comme nous le faisons, mais bien au contraire d'étouffer tout débat sous des considérations pseudo-moralisatrices, dans la ty-

¹ — Dans *Alètheia* n° 11, p. 2, il se décrit comme un « simple fidèle du dernier rang (à la messe dans l'un ou l'autre rite) ». Ce sont les mêmes idées qui ressortent, de façon plus ou moins explicite ou fréquente, de ses collaborations à *Présent*, *La Nef* et *L'Homme nouveau*. Sur la cinquième colonne en général, voir l'éditorial du *Sel de la terre* 41.

rannie d'un consensus mou dont les opposants sont précisément dénoncés et exclus comme « violents » et « extrémistes ». Il ne semble pas, à vrai dire, que ce soit nous qui jouions ce jeu-là.

— II —

L'abbé Berto et le Concile

« Choquant »

Christophe Geffroy affirme dans son article :

S'il fallait résumer d'un mot ce qu'était l'abbé Berto, on pourrait dire qu'il était profondément romain au sens fort de ce terme. C'est pourquoi la façon dont les religieux du *Sel de la terre* le « récupèrent » pour appuyer leur analyse sur le Concile comme une rupture fondamentale du magistère est assez choquante. [...] Une fois le Concile fini, l'abbé Berto a reçu tous les actes en fils soumis de l'Église, il n'y a aucun doute là-dessus. Voici par exemple ce qu'il écrivait à un confrère en 1966 : « *Le Concile est fini, il se résume maintenant dans les documents promulgués, il n'en reste pas autre chose. [...] Ils peuvent recevoir une interprétation correcte, composable avec les actes des conciles antérieurs ou des pontifes romains agissant extra-conciliairement.* »

De la romanité, nous parlerons plus tard. Du rapport de Vatican II avec le magistère antérieur, aussi. Mais supposons un instant, par simple hypothèse de raisonnement (comme on dit en latin : *dato, non concessio*), que la « récupération » soit aussi réelle que Christophe Geffroy le prétend, et que *Le Sel* utilise les textes de l'abbé Berto au service d'une analyse qu'il aurait, s'il vivait encore, totalement réprouvée. La chose est-elle, de soi, tellement « choquante » ? N'est-ce pas le procédé habituel des historiens que d'utiliser pour leurs travaux même les documents et les témoignages de ceux dont ils contestent les idées ? Ne serait-ce pas, au contraire, une faute de leur part que de refuser systématiquement d'en tenir compte ? Faudra-t-il accuser de « récupération choquante » tous ceux qui citeront les notes du Concile du père Congar sans approuver en tout point ses analyses ? Curieuse conception de l'histoire.

Ce qui nous intéresse d'abord, ce n'est pas ce que l'auteur penserait s'il vivait aujourd'hui (et comment le savoir avec certitude ?), mais bien ce que, témoin direct, il a, sur place, vu, entendu, senti et compris de Vatican II.

Et, visiblement, ce sont ces témoignages qui gênent.

Le « sens obvie »

Présentant et commentant la brochure des religieuses de Pontcalec, Jean Madiran en résume certains arguments dans *Présent* du 18 avril :

Les publications non autorisées par Pontcallec ont, outre la désinvolture de leur procédé, le grave inconvénient de violer une confidentialité qui s'imposait sous deux rapports. Premièrement, l'abbé Berto y nomme des personnes qu'il n'aurait pas voulu mettre en cause publiquement, qui aujourd'hui « seraient en droit de prendre acte des indiscretions commises à leur sujet »¹. Secondement, ses « Lettres de Rome à toutes » [à toutes les dominicaines de Pontcallec], l'abbé Berto ne les destinait qu'à un usage privé, sachant qu'elles seraient « comprises dans leur sens obvie par leurs destinataires ».

Sans vouloir entrer dans une controverse stérile avec nos sœurs dominicaines, avouons franchement que leur mode de raisonnement laisse perplexe. Déjà la présentation qu'elles font du numéro 43 du *Sel de la terre* est assez déroutante :

Les rédacteurs du *Sel de la terre*, en publiant comme ils l'ont fait la correspondance de l'abbé Berto, font entrer un théologien connu pour la sûreté de sa doctrine et son indomptable romanité dans une thèse qui comprend trois parties :

- (a) un éditorial de 13 pages,
- (b) les « Lettres du Concile, par l'abbé Victor-Alain Berto » (39 pages),
- (c) une série de publications (19 pages), dont la première intitulée « L'anti-Église », donne le ton du débat².

Il suffit pourtant de consulter la table des articles qui figure au dos du numéro 43 du *Sel de la terre* pour constater que cette « thèse » en « trois parties » n'existe que dans l'imagination de l'auteur de la brochure : les articles censés la composer sont parfaitement indépendants les uns des autres, la prétendue « première partie » est un éditorial qui n'a rien à voir avec le sujet (il ne figure

1 — Les passages que Jean Madiran met entre guillemets sont des extraits de la brochure de Pontcalec. Entend-il ainsi prendre une certaine distance vis-à-vis de l'argumentation de cette brochure ? On ne sait. L'argument est en tout cas énigmatique : qui peuvent bien être ces personnes susceptibles, « aujourd'hui », de s'estimer diffamées par les extraits publiés par *Le Sel de la terre* ?

2 — *Réponse à la revue Le Sel de la terre* n° 43, p. 4. La même brochure se plaint ensuite de ce que l'éditorial « jette indignement le doute et le discrédit sur la foi du cardinal-préfet de la plus haute instance de la Curie romaine aux côtés du Saint-Père, la sacrée congrégation pour la Doctrine de la foi ». Rien ne forçait l'auteur de la brochure à parler de cet éditorial, qui n'a rien à voir avec l'abbé Berto. Mais si elle tenait vraiment à le faire, elle aurait pu évoquer le sujet abordé : cet article traite essentiellement des « messes » sans consécration que le cardinal Ratzinger reconnaît désormais comme « valides ». Les sœurs de Pontcalec estiment-elles, elles aussi, que la messe peut être valide sans les paroles de la consécration ? Enseignent-elles cela, au catéchisme, à leurs élèves ? Si oui, il conviendrait que les parents desdits élèves en soient clairement avertis, car on peut présumer que certains d'entre eux, au moins, ne sont pas du même avis. Dans le cas contraire, n'est-ce pas l'enseignement d'une thèse aussi manifestement erronée qui est « indigne », plutôt que sa dénonciation ?

même pas dans la même rubrique), tandis que la supposée « troisième partie » regroupe arbitrairement trois textes complètement différents. Un tel manque de rigueur dans l'analyse ne peut manquer de susciter un certain malaise.

Les deux arguments qui prétendent justifier l'opposition à la publication des lettres rendent un son tout aussi étrange : le deuxième, surtout, laisse songeur, tant il se retourne inmanquablement contre son auteur.

On nous dit que ces lettres sont réservées à un « usage privé », afin d'être « comprises dans leur sens obvie par leurs destinataires ». Or le « sens obvie » (*ob viam* : ce qui se trouve sur le passage, ce que l'on rencontre inévitablement face à soi, ce qu'on ne peut manquer), c'est, par définition, celui qui naît spontanément du texte lui-même, de par la simple signification usuelle des mots, sans qu'il soit besoin de commentaires, de précisions, d'analyse du contexte, ou de connaissance particulière de l'auteur. Si donc, comme Pontcalec nous le confirme aimablement, les textes de l'abbé Berto ne comportent ni allusions réservées aux seuls correspondants, ni langage codé, ni subtile ironie par antiphrase ou par litote, ni particularités de vocabulaire ou de style seulement perceptibles aux intimes, mais doivent au contraire être compris selon leur « sens obvie », c'est que n'importe qui, destinataire immédiat ou non, peut en comprendre aisément la signification, au moins générale. Il n'y a donc aucune raison de dissimuler ces textes, sinon, précisément, la crainte qu'ils ne soient *trop bien compris*.

Jean Madiran tente cependant ici de venir au secours de Pontcalec. Lui qui estimait en 1969 que les lettres du Concile de l'abbé Berto étaient un témoignage de poids qui devrait être révélé un jour ¹, laisse maintenant entendre que cette publication, finalement, n'était pas souhaitable car les lettres de l'abbé Berto sont susceptibles d'être mal comprises : elles prêteraient flanc à « une interprétation erronée ou exagérée » :

J'ai moi-même montré comment, lorsqu'il reprenait pour un article le texte de l'une de ses lettres, il avait soin de le réviser, pour préciser, rectifier ou compléter l'expression de sa pensée de manière à prévenir une interprétation erronée ou exagérée ².

En réalité, si l'on se reporte à *Présent* du 1^{er} février, auquel Jean Madiran renvoie ici, on ne trouve rien de semblable. La lettre du 31 octobre 1963 telle qu'elle est publiée dans *Le Sel de la terre* 43 (c'est la version originale) y est comparée à l'article donné à *Itinéraires*, en avril 1964, à partir de cette lettre. Or précisément, quelle est la portée des modifications ? Elles opèrent les changements de style que demande le passage du genre *lettre* au genre *article*. Perfectionnement littéraire : la propriété des termes est aiguisée, les tournures

¹ — Voir le texte reproduit dans *Le Sel de la terre* 43, p. 52-53.

² — Jean MADIRAN, « A propos de l'interprétation des lettres de l'abbé Berto », dans *Présent* du 18 avril 2003.

améliorées, la lisibilité du texte renforcée, mais la signification reste conforme au « sens obvie » de la lettre originale. On cherche en vain les « interprétations erronées ou exagérées » que l'auteur aurait pu craindre et auxquelles notre publication donnerait lieu.

Il ne faudrait pas que cet épouvantail nous écarte du « sens obvie » des écrits de l'abbé Berto.

Qui « récupère » ?

Jean Madiran poursuit :

Sur la crise de l'Église, sur le concile Vatican II, sur le collapsus partiel du Saint-Siège pendant le règne de Paul VI, il a lui-même rendu publiques les appréciations qu'il jugeait bon de rendre publiques, il n'y a pas lieu de les infléchir par l'utilisation de confidences aventureusement interprétées.

Il est dommage que les « interprétations aventureuses » ici dénoncées ne soient pas plus clairement précisées. Le contexte semble indiquer que *Le Sel de la terre* est visé, mais on ne distingue pas bien où et quand il se serait livré à ces coupables activités.

Les introductions, commentaires et notes dont nous avons entouré les textes de l'abbé Berto se contentent généralement d'en retracer le contexte historique ou de les mettre en parallèle avec d'autres témoignages sur les mêmes événements (notamment ceux du père Congar), sans jamais aller contre leur « sens obvie ». Peut-on vraiment qualifier cela d'« utilisation de confidences aventureusement interprétées », voire, comme *La Nef*, de « récupération » ?

Certes *Le Sel de la terre*, revue engagée, donne franchement son avis, et travaille à former et convaincre ses lecteurs plutôt qu'à les influencer sans qu'ils s'en rendent compte. Mais suffit-il que des textes soient publiés par une telle revue pour qu'on puisse crier à la « récupération » ?

Nous n'avons aucunement prétendu que, s'il vivait encore, l'abbé Berto serait parfaitement d'accord avec nous. Qu'il aurait, en 1988, totalement approuvé les sacres épiscopaux. Nous n'en savons rien. Jean Madiran souligne qu'il n'a pas connu la révolution liturgique de 1969 :

Il n'a pas eu à s'exprimer sur cette circonstance épouvantable et l'on n'a pas le droit de le faire à sa place. Il est évident qu'il en aurait atrocement souffert et qu'il n'aurait approuvé ni les motifs ni les modalités de cette soudaine et totale interdiction. Mais on ne peut imaginer en quels termes il aurait exprimé sa douleur et sa désapprobation, ni s'il l'aurait fait publiquement ¹.

C'est exact. Mais sur aucun de ces points nous n'avons essayé de parler « à la

1 — Jean MADIRAN, *Présent* du 18 avril 2003.

place » de l'abbé Berto. Or ceux qui nous accusent de « récupération » peuvent-ils en dire autant ? La brochure de Pontcalec affirme que, « au témoignage de ceux et celles qui l'ont le mieux connu », l'abbé Berto « aurait profondément souffert » de se voir cité dans « un ouvrage intitulé *J'accuse le Concile* ¹ ». Qu'en sait-on ? Pourquoi interdire un avis différent à Mgr Lefebvre, qui a non seulement bien connu l'abbé Berto, mais a même l'avantage de l'avoir connu *en tant que théologien et dans le cadre même du Concile* ?

La brochure de Pontcalec tient également à aborder la question des sacres de 1988 (dont nous ne disions pas un seul mot) :

La foi inflexible de l'abbé Berto, le sens pénétrant qu'il avait de l'unité de l'Église et des exigences de sa constitution divine n'auraient pas transigé sur la doctrine et le droit de l'Église concernant les consécrations épiscopales.

Là encore, qu'en sait-on ? Si Mgr Lefebvre était mort en 1968 (ou même en 1986) et que Mgr de Castro Mayer eût, en 1988, effectué seul les fameux sacres épiscopaux, ne pourrait-on pas dire aujourd'hui, en se basant sur les textes de Mgr Lefebvre lui-même, qu'il n'aurait jamais approuvé un tel acte ? Il ne s'y est décidé qu'après avoir vu la nouvelle messe et ses fruits, l'application du concile Vatican II (et, notamment, les nouveaux concordats), le nouveau Droit canon, l'abominable réunion d'Assise en 1986 et la réponse de Rome à ses *dubias* sur la liberté religieuse. Qui peut dire comment l'abbé Berto aurait réagi à tout cela ?

A ce sujet, un ouvrage récemment paru ² a le mérite d'attirer l'attention sur un témoignage trop peu remarqué. Dans la revue *Esprit et Vie*, à propos de l'opposition de Mgr Lefebvre à la liberté religieuse, Pierre Jay écrivait en 1994 :

Je puis sur ce point apporter un témoignage direct. Mgr de La Chanonie, évêque de Clermont, m'a souvent parlé de ces épisodes conciliaires. Il était lié depuis ses années de formation à Rome (sous la direction du père Le Floch) à Mgr Lefebvre. La fidélité sans faille qu'il portait à l'Église fit qu'il se sépara de son ami à qui il continua cependant d'écrire. [...] Mgr de La Chanonie, chaque fois qu'il évoquait devant moi cette affaire, concluait : « C'est le petit abbé Berto qui l'a tourné ». Il faisait allusion à l'influence de ce prêtre breton sur Mgr Lefebvre. [...]

Le P. Berto, l'un des fondateurs et rédacteurs de *La Pensée catholique*, semble avoir été l'âme théologique de la résistance au décret sur la liberté religieuse. Il était acquis aux idées de l'Action française et batailla pour l'Algérie française, etc. Profondément religieux, il fonda un institut féminin [...] ³.

Guy Scriff ne cite ce texte que pour le réfuter (très maladroitement, d'ail-

¹ — *Réponse à la revue Le Sel de la terre* n° 43, p. 7.

² — Guy SCRIF, *L'abbé Berto et la Mission de France, Une imprévisible amitié*, Bouère, Dominique Martin Morin, 2002, annexe n° 8 « L'abbé Berto et le schisme de Mgr Lefebvre », p. 293-295.

³ — Pierre JAY dans *Esprit et Vie* 47 (24 novembre 1994), p. 654 (recension d'un ouvrage sur la liberté religieuse), note 5.

leurs 1), et il faut reconnaître qu'il est excessif : Mgr Lefebvre n'avait sans doute pas besoin d'être retourné par l'abbé Berto pour s'opposer à la liberté religieuse 2. Mais *excessif* ne signifie pas *radicalement faux*. Et ce témoignage d'un des Pères conciliaires sur l'abbé Berto fait assurément partie de l'état de la question – pour reprendre une expression chère à Jean Madiran.

Du Concile, non, nous ne savons pas ce que l'abbé Berto dirait *aujourd'hui*, s'il vivait encore. Mais nous savons, en revanche, que ce qu'il en disait *à l'époque* ne correspond pas à ce qu'en disent aujourd'hui les « ralliés » qui se réclament pourtant de lui. En 1968, l'abbé Berto acceptait les actes de Vatican II de la même façon que Mgr Lefebvre les recevait à l'époque. On peut même dire, en considérant les textes de près, qu'il se montrait plus critique à leur égard que son ami archevêque. En tout cas, il ne les acceptait pas de la façon dont *La Nef* et les ralliés le font aujourd'hui. Donnons quelques exemples.

« Flous, à peine cohérents »

La Nef, qui le reproche si vigoureusement aux autres, n'hésite pas à « couper » les citations de l'abbé Berto. Christophe Geffroy cite ainsi une lettre du 29 juillet 1966 :

Le Concile est fini, il se résume maintenant dans les documents promulgués, il n'en reste pas autre chose. [...] Ils peuvent recevoir une interprétation correcte, compossible avec les actes des conciles antérieurs ou des pontifes romains agissant extra-conciliairement.

Or en se reportant à la brochure de Pontcalec (qui est la source de Christophe Geffroy), on découvre que le texte intégral est le suivant :

Le Concile est fini, il se résume maintenant dans les documents promulgués, il n'en reste pas autre chose. Il est très vrai que les désastres que nous voyons accumulés et sans cesse aggravés ne sont pas des actes isolés. Mais d'ici à en rendre responsables les *actes promulgués* du Concile, il y a de la distance. Il y a aussi des intermédiaires qui exploitent indignement et hypocritement ces actes. Ils s'y prêtent, soit, parce qu'ils sont flous, à peine cohérents. Mais par là même, ils peuvent recevoir une interprétation correcte, compossible avec les actes des conciles antérieurs ou des pontifes romains agissant extra-conciliairement 3.

1 — La réfutation consiste essentiellement à répéter le mot « schisme », de façon quasi-incantatoire, presque dans chaque paragraphe : « Le *Coetus* ne présentait aucune tendance schismatique », « établir un lien entre une sympathie pour l'Action française et le schisme apparaît comme une tâche difficile », « tous les partisans de l'Algérie française ne sont pas devenus schismatiques », etc. Conclusion : « Il convient donc de laver la mémoire de l'abbé Berto de toute responsabilité dans le schisme de Mgr Marcel Lefebvre ».

2 — Il est également inexact de présenter l'abbé Berto comme « acquis aux idées de l'Action française ». Voir *Itinéraires* n° 132, p. 21-23.

3 — Abbé BERTO, lettre du 29 juillet 1966 à un confrère, citée dans *Réponse à la revue Le Sel* de

La Nef a donc omis de citer le passage où l'abbé Berto qualifiait les textes conciliaires de « *flous, à peine cohérents* ».

Les sœurs de Pontcalec, elles, citent honnêtement ces mots, mais se montrent gênées, puisqu'au lieu de laisser le lecteur les comprendre dans leur « sens obvie », elles croient utile d'avertir en note :

Les termes « *flous, à peine cohérents* » n'ont pas eux-mêmes à être exploités par qui que ce soit. En les appliquant aux actes promulgués par le concile Vatican II, l'abbé Berto a voulu signifier que ces textes ne présentent pas la rigoureuse logique et la concision des constitutions et des décrets des conciles précédents, mais peuvent et doivent être compris comme l'Église romaine, mère et maîtresse, les interprète à la lumière de l'Esprit-Saint.

Voilà qui est bien curieux : la phrase estimant que Vatican II peut « recevoir une interprétation correcte » est considérée comme fournissant de façon décisive l'expression définitive du jugement irrévocable de l'abbé Berto sur le sujet ; on peut même, sans scrupule, la séparer de son contexte qui affirme que c'est le caractère « flou et à peine cohérent » des textes conciliaires qui leur confère cette possibilité d'orthodoxie. En revanche, l'expression « flou et à peine cohérent », elle, ne saurait être invoquée (ce serait « exploiter » le texte), ni même signifier ce qu'elle dit de façon obvie.

Ce « sens obvie » est pourtant confirmé par un autre passage de l'abbé Berto, un passage qu'il avait lui-même rendu public, et que la brochure omet de citer, alors même qu'il pourrait, en un sens, sembler confirmer ses dires :

C'est très bien porté de ne pas vouloir être thomiste, et encore mieux porté de vouloir avec affectation n'être pas thomiste ; seulement on est alors sujet à d'étranges brouillaminis, fût-on la majorité d'une commission conciliaire, et on fait voter à un concile des déclarations circonstanciées où sans doute aucune erreur n'est formellement enseignée (encore que de tels documents ne soient point proposés sous la garantie du charisme d'infailibilité), mais dont la consistance et la densité doctrinales sont si fort au-dessous de ce qu'on doit attendre d'une Assemblée si solennelle et des quelques quatre milliards qu'elle a coûtés. C'était chèrement payer cette montagne de discours aboutissant à des textes où l'enflure des superlatifs prodigués ne parvient pas à cacher la médiocrité du fond ¹.

Évidemment, si l'on isole les mots « déclarations où aucune erreur n'est formellement enseignée », cette phrase semble aller dans le sens des néo-partisans de Vatican II (on verra plus loin pourquoi nous disons *semble*). Et cependant, si nous portions sur les textes conciliaires (qui furent tout de même promulgués par le pape !), ou sur les encycliques de Jean Paul II, la même appréciation :

la terre n° 43, p. 5.

¹ — Abbé BERTO « Réflexions sur l'éducation », *Itinéraires* 123. Texte reproduit dans *Itinéraires* 132, p. 140-141.

« étranges brouillaminis [...] textes où l'enflure des superlatifs prodigués ne parvient pas à cacher la médiocrité du fond », *La Nef*, à coup sûr, nous reprocherait notre inqualifiable « violence » et notre affreux manque de respect pour l'autorité romaine. Or ce sont les termes mêmes du romanissime abbé Berto.

Par ailleurs, la simple constatation du caractère « flou et à peine cohérent » des textes conciliaires, qui les rend dépendants d'une « interprétation » extérieure pour recevoir un sens « correct » qu'ils n'ont pas par eux-mêmes, suffit pour douter de leur autorité. Bien sûr, tout texte, même évangélique, peut donner lieu à de mauvaises interprétations, contre lesquelles il a besoin d'être défendu (c'est une des fonctions du magistère). Mais cela arrive *par accident*. Le texte n'en a pas moins par lui-même une parfaite cohérence, une signification précise et unique, qui est celle voulue par l'auteur et qui, souvent, apparaît de façon obvie (sinon dans tous ses détails, au moins de façon générale) à quiconque l'aborde avec les bonnes dispositions requises. Or c'est justement cette cohérence interne, cette signification unique et précise, dont manquent les textes de Vatican II.

La finalité du magistère – et la raison de son autorité – étant l'enseignement de la foi, on peut assurément douter qu'il ait le droit d'imposer à la conscience catholique des textes qui, même dans l'hypothèse où ils ne contiendraient pas d'erreurs, seraient au moins à ce point « flous et à peine cohérents ».

A peu près à la même époque (ou, plus exactement, seize mois plus tard), le père Calmel écrivait à l'abbé Dulac :

Votre excellent *Courrier* laisse souvent entendre qu'il y eut des choses sinistres à ce Vatican II et que, du jour où l'on commencera d'en écrire *l'histoire*, on deviendra infiniment réservé sur le crédit à lui accorder. Serait-il imprudent, *dès maintenant*, de commencer à lever le voile ? à mettre *en évidence* les preuves du *brigandage* ? Pour ma part je ne cesse de dire : Pour chaque constitution, décret, déclaration je demande l'adjonction de définitions et d'anathématismes comme toujours. Tant que ce n'est pas fait je n'ose pas me réclamer de ces textes mous et ployables diversement ¹.

Tel était, à l'époque, l'état de la question chez les plus fermes défenseurs de la tradition. « Flous et à peine cohérents » dit l'abbé Berto. « Mous et ployables diversement » dit le père Calmel. « Flasques et pendulaires » disait de son côté Luce Quenette ².

Mais il y a plus.

¹ — P. Roger-Thomas CALMEL O.P., lettre du 2 décembre 1967 à l'abbé Dulac, citée dans *Le Sel de la terre* 12 bis, p. 49.

² — Luce QUENETTE dans *Itinéraires* 157 (novembre 1971), p. 83.

Le chapitre huitième de *Lumen gentium*

On sait le grand combat que mena l'abbé Berto pour maintenir, à Vatican II, un schéma distinct sur la Vierge Marie. On sait aussi comment, pour raisons œcuméniques, ce schéma fut supprimé ¹. Pour faire « avaler la pilule » aux conservateurs, on inséra, à la fin du texte sur l'Église (*Lumen gentium*) un chapitre sur la sainte Vierge qui était censé le remplacer.

« Funeste vote [...] apostasiant l'Évangile des Noces de Cana » commentait l'abbé Berto. Et il développait :

La Vierge Marie encombra le Concile, qui l'invitait à sortir. [...] La Vierge Marie est sortie discrètement dans un profond silence ; seulement, si discrètement, dans un silence si profond, qu'elle n'a pas dit : *Vinum non habent*, et les destins de la deuxième session ont été scellés. Quand on est un Concile œcuménique et qu'on fait sortir la sainte Vierge, on devrait au moins se rappeler qu'elle ne demande qu'à s'effacer, c'est assez connu, et qu'elle pourrait bien s'effacer trop. La sainte Vierge n'ayant rien dit, Jésus n'a rien fait ; l'eau est restée de l'eau, même pas de l'eau potable, de l'eau de toilette, toujours comme à Cana, et encore avec beaucoup de mauvais microbes dedans. [...] Au lieu de lui demander à genoux, dans une supplication solennelle, de prononcer le *Vinum non habent*, on l'a formellement déclarée gênante, embarrassante, encombrante, à la face de son Fils, elle, l'Épouse du Saint-Esprit ² !

Christophe Geffroy fait abstraction de toutes ces circonstances. Sans considérer ni la finalité, ni le mode, ni la signification, ni les conséquences de ce changement, il donne aux lecteurs de *La Nef* l'appréciation lénifiante :

Les Pères conciliaires décidèrent finalement d'inclure le schéma sur la sainte Vierge dans celui sur l'Église, ce qui n'a rien de choquant ³.

Ce que l'abbé Berto jugeait « funeste » et « affreux », car signifiant et réalisant de façon concrète un refus de la médiation de Notre-Dame ⁴, *La Nef*, aujourd'hui, n'y voit « rien de choquant ». Qui est fidèle à l'abbé Berto ?

L'assistance du Saint-Esprit

C'est que, pour les néo-partisans de Vatican II, il faut soigneusement distinguer les textes conciliaires définitifs d'avec les essais qui les ont précédés. Seuls

¹ — Pour le récit des événements, voir *Le Sel de la terre* 43, p. 20-21. On trouvera aux pages 23 et 28-30 de ce même numéro 43 les commentaires que l'abbé Victor-Alain Berto fit « à chaud » de ce rejet.

² — Abbé BERTO, lettre du 30 novembre 1963 à l'abbé Marcel Blanchard, *Le Sel de la terre* 43, p. 29-30.

³ — Christophe GEFFROY, « Le concile Vatican II », *La Nef* 56 (décembre 1995), p. 23.

⁴ — « Affreux *ut signum* », écrit l'abbé Berto (*Le Sel de la terre* 43, p. 29).

ceux-ci ont été critiqués par l'abbé Berto, qui ne se serait jamais permis de contester ceux-là :

L'abbé Berto écrivait en toute confiance à ses filles et leur faisait part des difficultés rencontrées dans les commissions pour élaborer les textes conciliaires. Cela suppose déjà de faire une nette distinction entre les projets ardemment discutés et les actes promulgués par le Concile. Car une fois le Concile fini, l'abbé Berto a reçu tous les actes en fils soumis de l'Église [...] ¹.

Cela signifie-t-il que des textes qui étaient objectivement critiquables tant qu'on les discutait dans l'aula cessent de l'être dès lors qu'ils sont adoptés par l'assemblée conciliaire ? En fait, pour *La Nef*, les actes de Vatican II échappent par principe et *a priori* à toute contestation, parce qu'ils jouissent de l'assistance du Saint-Esprit :

Un acte aussi solennel qu'un concile œcuménique régulier, réputé être assisté de l'Esprit-Saint, ne peut être en contradiction avec le magistère antérieur de l'Église ².

Or là encore, ce n'est pas l'avis de l'abbé Berto. On l'a déjà vu souligner que les documents de Vatican II ne sont point proposés « sous la garantie du charisme d'infailibilité ». C'est donc, à l'évidence, qu'il n'en exclut pas *a priori* toute possibilité d'erreur. Mais il va plus loin, affirmant qu'on ne doit pas « se figurer qu'on a droit au Saint-Esprit comme ça sur commande, du moment qu'on est un concile » :

Quand on est un concile œcuménique, on doit savoir que mettre la sainte Vierge à la porte est une opération qui peut avoir des suites, et peut n'être pas ratifiée par QUELQU'UN qui lui a ouvert les portes du ciel ; on doit voir plus loin que le bout de son nez, et ne pas se figurer qu'on a droit au Saint-Esprit comme ça sur commande, du moment qu'on est un concile.

Dominus autem iridebit vos. L'Esprit-Saint qui a couvert Marie de son ombre, est aussi l'Esprit qui plane sur les eaux. De sorte que cette deuxième session n'a pas été seulement stérile, elle a été un marécage, par la juste démission de Dieu. L'armée ne s'est pas débandée, elle a été arrêtée sur place, enlisée jusqu'aux genoux, chacun soulevant une jambe pendant que l'autre s'enfonçait, dégageant celle-ci et s'enfonçant de l'autre, avec des contorsions pareilles à celles des dindons que, dans les foires, on oblige à danser en les mettant sur des tôles surchauffées. Et pendant ce temps-là, l'Esprit-Saint, qui ne vient d'auprès du Père que s'il est envoyé par le Fils, *quem ego mittam vobis a Patre*, attend dans le paradis. Qu'est-ce qu'il attend ? Que le Concile soit célébré comme au Cénacle, *cum Maria Matre Jesu*.

Voilà..., l'histoire mystique de la deuxième session ; c'est la seule histoire vraie ³.

¹ — Christophe GEFFROY, « L'abbé Berto récupéré », *La Nef* 137 (avril 2003), p. 12.

² — Christophe GEFFROY, « Le concile Vatican II », *La Nef* 56 (décembre 1995), p. 27.

³ — Abbé BERTO, lettre du 30 novembre 1963 à l'abbé Blanchard, *Le Sel de la terre* 43, p. 30.

Des projets aux actes définitifs

La distinction que *La Nef* veut imposer entre « les projets ardemment discutés » et les indiscutables « actes promulgués » soulève d'autres difficultés. Prenons par exemple le texte sur la sainte Vierge placé à la fin de la constitution *Lumen gentium*. Le 29 octobre 1964, l'abbé Berto en jugeait le projet « insuffisant, médiocre, insincère jusqu'à en être impie ¹ ». Or ce projet est à peu près identique au texte définitif (présenté aux Pères conciliaires dès le 14 novembre). Peut-on vraiment considérer que le seul ajout des mots « *alma divini redemptoris mater* » au n° 61 et « *sanctissima* » au n° 66 (ce sont les seules améliorations notables), ont suffi à modifier l'appréciation de l'abbé Berto ? C'est d'autant plus douteux que ces deux améliorations sont plus que compensées par une importante détérioration au n° 58. Le projet que l'abbé Berto jugeait si sévèrement avait en effet encore le mérite d'affirmer que c'est au nom de tous les chrétiens que saint Jean reçut la sainte Vierge pour mère. Or cette précision importante, déplaisant aux œcuménistes, a été supprimée de la version définitive ². Le texte final est donc, en fait, pire que celui du 29 octobre. Dans ces conditions, comment pourrait-on refuser d'appliquer au chapitre huitième de *Lumen gentium* (chapitre qui est pourtant loin d'être le pire des textes conciliaires) l'appréciation « insuffisant, médiocre, insincère jusqu'à en être impie », portée par l'abbé Berto ?

La liberté religieuse

Autre cas, celui de la liberté religieuse. Sur ce sujet, les projets étudiés par l'abbé Berto diffèrent assez largement du texte finalement adopté (texte qu'il ne connut pas dans le cadre du Concile, puisqu'il ne participa pas à la quatrième session). Il suffit pourtant de savoir lire pour constater que plusieurs des critiques qu'il porte en 1964 atteignent en plein cœur le texte définitif de 1965. En voici trois exemples, sans commentaires (nous nous contentons de souligner en italiques certains passages).

— Premier exemple. *Dignitatis humanæ* :

La vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre

¹ — *Le Sel de la terre* 43, p. 41.

² — Voir, dans ce numéro du *Sel de la terre*, l'article de l'abbé ABRAHAM sur le chapitre huitième de *Lumen gentium*. Le détail des modifications faites à ce texte conciliaire entre le 29 octobre (date de l'appréciation portée par l'abbé Berto) et le 14 novembre (date de présentation du texte définitif) est fourni par les *Acta synodalia sacrosancti concilii œcumenici Vaticani II*, 1976, vol. III, pars VIII, p. 151-171.

l'esprit humain avec autant de douceur que de puissance [DH 1].

Abbé Berto :

Comme en ce monde l'erreur a une telle puissance, tous ceux qui sont pourvus d'une quelconque autorité, les parents sur leurs enfants, l'État sur les citoyens, l'Église sur les baptisés, ont pour très grave devoir, naturel ou surnaturel, de protéger de l'erreur ceux qui leur sont confiés. *Il y en a qui disent que la vérité peut par elle-même et toute seule, vaincre l'erreur, sans l'aide d'aucune autorité.* Ce sera vrai le jour où les hommes ne seront plus hommes, mais des surhommes, voire des suranges ! J'ai suffisamment montré ci-dessus que l'erreur trouve des complices en nous et parmi nous ¹.

— Deuxième exemple. *Dignitatis humanæ* :

Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la *liberté* religieuse. [...] Tous les hommes [...] sont pressés, par leur nature même, et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité. Or, à cette obligation, les hommes *ne peuvent satisfaire*, d'une manière conforme à leur propre nature, *que s'ils jouissent*, outre de la liberté psychologique, de *l'immunité à l'égard de toute contrainte extérieure*. [...] La vérité doit être cherchée selon la manière propre à la personne humaine et à sa nature sociale, à savoir par *une libre recherche*, par le moyen de l'enseignement ou de l'éducation, de l'échange et du dialogue par lesquels les uns exposent aux autres la vérité qu'ils ont trouvée ou pensent avoir trouvée, afin de s'aider mutuellement dans la quête de la vérité [DH 2 et 3].

Abbé Berto :

Tous ne sont pas adultes par l'âge et beaucoup de ceux qui sont adultes par l'âge ne sont pas intellectuellement adultes.

Le schéma fait silence sur les timides, il fait silence sur les esclaves du péché, il fait silence sur la pression des passions, il fait silence sur la diffusion des erreurs par les hommes pervers, pour imaginer un homme surangélique [...].

En quel endroit du monde, sur quelle planète ce schéma nous établit-il ? [...] Dès l'âge le plus tendre, dès le premier usage de la raison, il y a des « problèmes moraux » à résoudre et bien loin que l'enfant ait le droit d'être laissé à lui-même pour les résoudre, il a le droit de n'être pas laissé à lui-même, mais d'être aidé des conseils, des ordres, des injonctions, du fouet de ses parents et de ses éducateurs, pour résoudre ses « problèmes moraux » avec rectitude. *Il a le droit qu'on limite sa liberté*, il a le droit à ce qu'on lui commande l'acte intérieurement bon lui-même.

¹ — Abbé BERTO, schémas d'intervention sur la liberté religieuse, rédigés en 1964 pour le *Cœtus internationalis Patrum* et publiés dans le recueil *La Sainte Église romaine*, Paris, Cèdre, 1976, p. 396. Dans cette citation comme dans les autres de ce paragraphe (qu'elles soient de l'abbé Berto ou de *Dignitatis humanæ*), les soulignements en italiques sont de nous.

Et les parents et les éducateurs qui s'abstiennent de commander, de prescrire, d'ordonner, de fouetter, manquent à un devoir très grave, chargent très lourdement leur conscience devant Dieu.

Il faut en dire autant, toutes proportions gardées, de *la plupart des hommes qui ne sont pas capables de vaincre les erreurs même vincibles, à moins que l'erreur ne soit éloignée d'eux par ceux qui en ont reçu la charge, et qu'ils respirent la vérité dans une certaine mesure*. De même que l'on place les malades dans des « *sana* » pour qu'un air sain soutienne leurs forces, pour que la vigueur des montagnes ou de la mer les fortifie, pour qu'ils rejettent les miasmes de la ville, de même le genre humain, malade du péché originel et de tant de péchés actuels, a droit non à une « liberté religieuse » illimitée, mais au contraire à ce que sa « liberté religieuse » soit restreinte de telle manière qu'il fasse usage de la liberté pour embrasser la vérité. Cela n'est en aucune manière forcer les hommes à embrasser la foi contre leur gré, mais placer les débilés et les faibles dans des conditions telles qu'ils discernent et choisissent plus facilement la vérité. La « liberté religieuse » illimitée, outre qu'elle est mauvaise en soi, ouvre la porte à l'erreur, *au grand détriment des droits des faibles et des ignorants*¹.

— Troisième exemple. *Dignitatis humanæ* :

Le concile du Vatican [...] déclare en outre que le droit à la liberté religieuse a son fondement *dans la dignité même de la personne humaine*. [...] En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre [...]. Ce n'est donc pas sur une disposition subjective de la personne, mais sur sa nature même, qu'est fondé le droit à la liberté religieuse. C'est pourquoi *le droit à cette immunité persiste en ceux-là mêmes qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer* [DH 2].

Abbé Berto :

On considère d'une manière inadéquate seulement et tout à fait insuffisante la dignité de la personne humaine si on la considère seulement dans sa *racine* [le fait d'être doué de raison et de volonté libre]. La dignité de la personne humaine adéquatement considérée exige que l'on tienne compte de ses *actes* [...]. L'ignorant et l'homme cultivé n'ont pas la même dignité ; et surtout la dignité n'est pas égale chez celui qui adhère au vrai et chez celui qui adhère à l'erreur, chez celui qui veut le bien et chez celui qui veut le mal.

Les rédacteurs, qui ont bâti tout leur schéma sur une notion inadéquate de la dignité de la personne humaine, ont de ce seul chef présenté *un travail difforme d'une extraordinaire irréalité* ; en effet, qu'on le veuille ou non, il y a entre les personnes humaines adéquatement considérées, d'immenses différences de dignité. Et cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit du schéma sur la liberté religieuse ; car de toute évidence *la liberté religieuse convient à la personne non pas suivant sa dignité radicale, mais suivant sa dignité opérative*, et ainsi la liberté ne peut pas être la même

1 — Abbé BERTO, *ibid.*, p. 405-406.

chez l'enfant et chez l'adulte, chez le sot et chez l'esprit pénétrant, chez l'ignorant et chez l'homme cultivé, chez un possédé du démon et chez celui que l'Esprit-Saint inspire, etc.

Or cette dignité, que nous appelons opérative, n'appartient pas à l'être physique, mais relève, c'est évident, de l'ordre intentionnel. *La négligence de cet élément intentionnel, à savoir la science et la vertu, est dans le schéma une erreur très grave [...]*¹.

L'adoption de la déclaration sur la liberté religieuse a-t-elle fait changer d'avis l'abbé Berto ? Tout indique le contraire². En 1968, revenant sur ce sujet, il se réjouit de ce que, grâce aux efforts des conservateurs, certains mauvais passages de la déclaration conciliaire aient pu être compensés par d'autres³, mais il persiste à lui reprocher de considérer « à tort » « la liberté psychologique [...] comme l'élément constitutif de la dignité de la personne humaine ».

Il précise :

Le libre arbitre est certainement une dignité de la *nature* humaine ; mais par rapport à la *personne* qui subsiste en cette nature, il fait indifféremment sa dignité ou son indignité, selon qu'elle fait des choix libres bons ou mauvais. [...] Nuance ? C'est une « nuance » qui met un abîme entre le thomisme et le kantisme [...]⁴.

Appréciation capitale, et à double titre.

D'abord parce que, sans avoir l'air d'y toucher, cette réserve mine en réalité tout l'édifice de *Dignitatis humanæ*. Pour Vatican II, c'est *parce que* le droit à la liberté religieuse est fondé sur une dignité humaine inamissible qu'il « persiste en ceux-là même qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer ». Et c'est donc pour la même raison qu'il est valable même pour les

¹ — Abbé BERTO, *ibid.*, p. 387-388. Mgr Lefebvre développe exactement la même idée dans ses *Dubia* sur la liberté religieuse remis en octobre 1985 à la congrégation pour la Doctrine de la foi (Mgr Marcel LEFEBVRE, *Mes Doutes sur la liberté religieuse*, Étampes, Clovis, 2000, p. 43-47, 56-60, 133-134).

² — Une « note de l'éditeur » à la page 279 du recueil de textes de l'abbé Berto intitulé *Pour la sainte Église romaine* (Paris, Cèdre, 1976) indique : « L'abbé V. A. Berto n'a pu être à Rome pour la quatrième session conciliaire (septembre-décembre 1965), ni de ce fait prendre part aux travaux auxquels a donné lieu l'examen du schéma sur la liberté religieuse. Mais nous sommes convaincus qu'il n'aurait pas changé un mot aux *schémas d'interventions* qu'il avait rédigés en 1964 pour le *Coetus internationalis Patrum*. Le lecteur en pourra prendre connaissance ci-après. » C'est dire que l'abbé Berto avait sur ce sujet des convictions très fermes. Celles-ci étant explicitement contraires à certaines affirmations de Vatican II, il aurait dû, pour adhérer à Vatican II, les rétracter explicitement. Aucun document publié à ce jour ne permet de supposer qu'il l'ait fait. Le texte de 1968 que nous allons donner semble même indiquer le contraire.

³ — « La confusion entre la liberté morale et la liberté psychologique est un sophisme énorme et il est à peine croyable que la Déclaration conciliaire sur la liberté n'en ait pas fait justice une fois pour toutes, malgré les efforts d'un nombre considérable de Pères. A en lire certains passages, heureusement corrigés par d'autres, on dirait qu'une obligation morale est une atteinte à la liberté psychologique » abbé BERTO « Réflexions sur l'éducation », *Itinéraires* 123. Texte reproduit dans *Itinéraires* 132, p. 140-141.

⁴ — Abbé BERTO, *ibid.*

sectateurs et les propagandistes des fausses religions. Le père Congar affirme très nettement :

Ce qui est nouveau dans cette doctrine, par rapport à l'enseignement de Léon XIII, et même de Pie XII, bien que le mouvement s'amorçât alors, c'est la détermination du fondement propre et prochain de cette liberté, qui est cherché non dans la vérité objective du bien moral ou religieux, mais dans la qualité ontologique de la personne humaine ¹.

En 1968, l'abbé Berto persiste donc à contredire (discrètement certes, mais dans un écrit néanmoins public) ce qui est le fondement même de la liberté religieuse conciliaire.

De plus, cette critique, à la portée si redoutable, précède de quelques lignes le passage déjà cité où l'abbé Berto estime que, dans les documents conciliaires, « sans doute aucune erreur n'est formellement enseignée (encore que de tels documents ne soient point proposés sous la garantie du charisme d'infaillibilité) ». Ce qui jette assurément une autre lumière sur ce texte et les autres du même genre ².

Christophe Geffroy nous a affirmé que « une fois le Concile fini, l'abbé Berto a reçu tous les actes en fils soumis de l'Église, il n'y a aucun doute là-dessus » ; la brochure de Pontcalec raconte comment, cinq mois avant sa mort, il ripostait à un ecclésiastique qui mettait en doute la docilité des sœurs de Pontcalec à cet égard : « Elles n'ignorent pas qu'il y a eu le second concile du Vatican. [...] Les dominicaines du Saint-Esprit reçoivent intégralement ces actes ³ ». Et pourtant, rien n'indique qu'il ait, pour se soumettre au Concile, désavoué en quelque façon que ce soit ses positions antérieures qui le contredisent de façon très nette. C'est au contraire le Concile qu'il critique, parlant de textes « flous, à peine cohérents », « où l'enflure des superlatifs ne parvient pas à cacher la médiocrité du fond », et, surtout, jugeant que *Dignitatis humanæ* a « tort » dans son principe fondamental ⁴.

¹ — P. Yves Congar O.P., bulletin *Études et documents du Secrétariat de l'épiscopat français* 5, 15 juin 1965, p. 5. Cité par Mgr Marcel LEFEBVRE, *Mes Doutes sur la liberté religieuse*, p. 57.

² — Peut-être l'abbé Berto entendait-il seulement dire, comme le père Calmel, que Vatican II ne contient pas d'*hérésie formelle*. Ayant vu de très près les manœuvres conciliaires et les efforts faits pour imposer, sur la constitution de l'Église, des textes réellement hérétiques, il éprouva un profond soulagement lorsque Paul VI imposa la fameuse *Nota Prævia*, et il sentit que, dans les malheurs conciliaires, Dieu avait malgré tout protégé son Église de textes encore plus calamiteux.

³ — *Réponse à la revue Le Sel de la terre* n^o 43, p. 5.

⁴ — L'attitude de l'abbé Berto envers l'abbé de Nantes – qui fut un des premiers à s'attaquer publiquement à Vatican II – est également à noter. L'abbé Berto manifesta des réserves sur son ton trop véhément et sur sa personnalité, mais fut en correspondance avec lui dès avant le Concile (il le rencontra pour la première fois en 1966). Un mois avant sa mort, le 20 novembre 1968, il le reçut encore à Pontcalec. L'abbé de Nantes demanda à une des filles spirituelles de l'abbé Berto qui lui rendait également visite ce jour-là : « Mademoiselle, est-ce que je ne vous scandalise pas trop, par mes écrits ? » – « Non monsieur l'abbé... », commença celle-ci ; elle s'apprêtait cependant à blâmer quelque peu la trop grande véhémence du style, dont elle avait déjà eu l'occasion de parler avec son père spirituel, mais celui-ci s'interposa, ne lui en laissant pas le temps : « Vous êtes sa

Incontestablement, les choses sont moins simples que ne le voudrait *La Nef*.

Ténèbres

A défaut de savoir comment l'abbé Berto jugerait *aujourd'hui* Vatican II (maintenant que la nouvelle messe, les nouveaux concordats, le nouveau Droit canon, le nouveau catéchisme, Assise, etc. en ont donné l'interprétation authentique), peut-on savoir comment il le jugeait à la fin de sa vie ?

Oui, car il a abordé le sujet dans le dernier article auquel il ait travaillé ici-bas (un article dont il a corrigé les épreuves la veille même de sa mort, sur son lit de clinique ¹). Traitant de l'autorité du magistère ecclésiastique, et de la distinction entre magistère ordinaire et magistère extraordinaire, l'abbé Berto ajoute la réflexion suivante :

Par parenthèse, il est extraordinaire aussi, dans un autre sens du mot, que Vatican II, organe par son essence conciliaire du magistère extraordinaire, se soit ravalé à ne vouloir être qu'un organe du magistère ordinaire, ayant dit et répété qu'il entendait ne rien « définir » comme de foi. Mais ceci encore est une autre affaire, et des plus ténébreuses ².

Une « ténébreuse affaire ». Tel fut, semble-t-il, le dernier mot de l'abbé Berto sur Vatican II. On y peut voir tout ensemble une affirmation et plusieurs douloureuses interrogations. Une affirmation, d'abord, qui touche au nœud du problème : Vatican II ne fut pas un concile normal. Il a refusé de l'être. Un concile est « par son essence » organe du magistère extraordinaire. Or Paul VI lui-même a déclaré que l'autorité de Vatican II n'était pas celle du magistère extraordinaire. Nous avons affaire à une sorte de monstre théologique : une assemblée mondiale de l'épiscopat qui refuse obstinément de correspondre à la finalité et à la nature essentielle d'un concile. L'abbé Berto ne va pas jusqu'à dire que l'institution conciliaire a été *détournée* de sa finalité, il ne parle pas de *concile dénaturé*, mais on entend, dans le mot « *ténébreux* », toutes les questions qui lui tourmentent l'esprit sur la nature de cette assemblée et l'autorité des documents qu'elle a promulgués.

Quatre ans plus tôt, rentrant du Concile, il avait déjà la même expression sur les lèvres. Une de ses filles spirituelles a raconté :

consolation, sa consolation » dit-il à l'abbé de Nantes. Or celui-ci, déjà suspens, s'opposait vigoureusement à Vatican II. *Souvenirs de mademoiselle Marguerite MOUTON, sœur Marie-Cécile dans le tiers-ordre de saint Dominique, sur l'abbé V. A. Berto*, brochure polycopiée (léguee à notre couvent par Mlle Mouton [1900-1991]), p. 25 et 27. Voir également *Itinéraires* 132, p. 12-13.

¹ — L'abbé Luc LEFEBVRE en témoigne dans *La Pensée catholique* 118 (1^{er} trimestre 1969), p. 7.

² — Abbé Victor-Alain BERTO, « L'encyclique *Humanae vitae* et la conscience », *La Pensée catholique* 117 (4^e trimestre 1968), p. 33. Texte reproduit dans *Pour la Sainte Église romaine* (p. 286-287).

En 1965, j'allai à Pontcalec, sachant que le père était rentré de la troisième session du Concile. Quand j'arrivai, je remarquai l'expression inquiète de mère M. D. Elle me dit : « Vous pouvez monter, vous verrez bien ». J'ai vu. J'ai vu un visage ravagé par la souffrance de l'âme, un être physiquement épuisé. Dans mon émotion, je m'avançai en silence, un silence douloureux et respectueux. Je m'assis à l'angle de sa table, comme d'habitude. Je le regardai quelques secondes et lui-même ne me dit rien. Puis, comme si nous avions continué une conversation sur le drame qu'il vivait, répondant à ma question muette :

— « Nous sommes au creux de la vague, selon l'expression de l'amiral de Penfentenyo. Dans cinq ans, dans dix ans peut-être, ce sera la grande ténèbre ; peut-être nous la verrons, peut-être nous ne la verrons pas... »

Le père était anéanti ; il voyait à peine et ses yeux paraissaient sans vie ; un chagrin immense semblait émaner de lui. Tout cela me pénétra douloureusement et me fit considérer ses paroles comme prophétiques ¹.

— III —

Jean Madiran et l'Église conciliaire

La « *Réponse à la revue Le Sel de la terre n° 43* » des religieuses de Pontcalec donne à Jean Madiran l'occasion du commentaire suivant, dans le journal *Présent* :

Pontcalec rejette l'idée que l'abbé Berto aurait pu admettre une opposition dialectique entre une « Église de toujours » et une « Église conciliaire », - j'ajouterai pour ma part qu'il n'y a pas d'Église conciliaire.

L'« Église conciliaire » est une expression vicieuse ayant pour auteur le futur cardinal Benelli, alors substitut à la secrétairerie d'État, dont il était en somme le numéro 2, derrière le funeste et suspect cardinal Jean Villot. Dans une lettre à Mgr Lefebvre, le 25 juin 1976, il lui parlait de « fidélité véritable à l'Église conciliaire » présentée comme l'équivalent, ou le signe, de la nécessaire obéissance de l'Église - C'était une exigence à la fois arbitraire, exorbitante, fantaisiste et imprudente. Peut-être une simple maladresse d'expression. Mais, maladresse ou réelle astreinte, elle était scandaleuse. Elle exprimait assez bien l'abus de pouvoir ecclésiastique qui avait trop souvent cours sous le pontificat de Paul VI. Cependant je n'ai pas souvenir que le parti de l'apostasie immanente ait beaucoup repris cette expression d'« Église conciliaire » comme un slogan ou comme un programme explicite. Je crois avoir, à l'époque, pas peu contribué à indigner le public catholique contre l'incroyable formule qu'avait osée le substitut Benelli. Mais par la suite cette formule d'« Église conciliaire » fut surtout employée par des traditionalistes pour faire

1 — *Souvenirs de mademoiselle Marguerite MOUTON*, p. 25-26.

honte de ses desseins au parti dominant dans l'Église.

On en est arrivé, toutefois, par glissements successifs, à laisser entendre, ou à laisser plus ou moins dire, qu'il y aurait en présence deux Églises, avec chacune sa hiérarchie propre : d'une part une « Église conciliaire », qui apparemment serait celle du pape et des évêques ; d'autre part une « Église de toujours », qui contredit les errements de l'« Église conciliaire », lui fait sommation de se corriger et se donne la fonction d'estimer si la correction est suffisante.

Il est loisible cependant de parler d'Église conciliaire si l'on entend par là l'Église elle-même, mais atteinte dans son personnel d'une maladie, nommée « conciliaire » parce que l'épidémie s'en est propagée « au nom du Concile ». On peut parler d'un « parti conciliaire », ainsi nommé parce qu'il impose sa domination en vertu d'un soi-disant « esprit du Concile » et qu'il anime une dénommée « évolution conciliaire » tyrannique, persécutrice et catastrophique. La maladie a plus ou moins atteint la quasi-totalité des détenteurs de la succession apostolique. L'Église militante n'en reste pas moins, de fondation divine, structurée par la succession apostolique et la primauté du siège romain. Ce que cette succession, ce que cette primauté devraient faire mais ne font pas, ou font mal, personne d'autre ne peut le faire à leur place.

Mais on peut, voire on doit le leur réclamer, même à haute voix, même publiquement. Chacun, comme toujours, selon son état de vie et sans sortir des limites de son devoir d'état : c'est-à-dire notamment, en l'occurrence, face à la maladie conciliaire répandue parmi les détenteurs de la succession apostolique, en évitant d'y opposer la constitution imaginaire d'une autre Église, qui se serait retranchée à l'écart de l'épidémie et serait en quelque sorte la véritable Église ¹.

Un absent

Sur le sens de l'expression « Église conciliaire », Jean Madiran nous montre donc deux avis en présence :

— sa position actuelle, selon laquelle « il n'y a pas d'Église conciliaire » : c'est là « une expression vicieuse », au moins en ce qu'elle laisse supposer « qu'il y aurait en présence deux Églises ». (« Il est loisible cependant de parler [de façon imagée] d'Église conciliaire », mais à condition de ne pas la contredistinguer de l'Église catholique) ;

— une position dont on ne sait pas trop qui la tient (« On en est arrivé, par glissements successifs, à laisser entendre, ou à laisser plus ou moins dire ... »), selon laquelle « il y aurait en présence deux Églises, *avec chacune sa hiérarchie propre* ».

Et l'on remarque tout de suite une curieuse absence dans ce débat : celle du Madiran de 1976.

En 1976, en effet, Jean Madiran ne tenait aucune de ces deux positions. Il

1 — Jean MADIRAN, *Présent* du 18 avril 2003.

proclamait hautement qu'il y a bien une « Église conciliaire, différente de l'Église catholique », une « nouvelle religion, une autre communauté ecclésiale, qui s'est installée aux postes de commandement dans l'administration ecclésiastique ». Qu'il y a donc « deux Églises » : « Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre [...], c'est de l'aveuglement ». Mais il affirmait en même temps, et tout aussi hautement, que ces deux Églises n'ont pas chacune sa hiérarchie propre : au contraire, et c'est tout le drame, la même hiérarchie préside à l'une et à l'autre : « Paul VI n'a pas encore renoncé à être le pape de ces deux Églises simultanément. ».

C'était en 1976, dans le *Supplément-Voltigeur* de la revue *Itinéraires*. Relisons les principaux extraits de ce texte de Jean Madiran :

HORS DE QUELLE ÉGLISE ?

Dans son discours au consistoire du 24 mai [1976], où Mgr Lefebvre est plusieurs fois nommé, Paul VI [...] l'accuse de « se placer hors de l'Église ». Mais hors de laquelle ? Il y en a deux. Et Paul VI n'a pas encore renoncé à être le pape de ces deux Églises simultanément. Dans ces conditions, « hors de l'Église » demeure équivoque et ne tranche rien.

Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi.

Plusieurs évêques qui se déclarent en communion avec le pape, et que le pape ne rejette point de sa communion, sont objectivement sortis de la communion catholique. [...] Oui, mais prévaricateurs, déserteurs, imposteurs, Paul VI reste à leur tête sans les désavouer ni les corriger, il les garde dans sa communion, il préside à cette Église-là aussi. [...]

Si le Concile a été constamment interprété comme il l'a été, c'est avec le consentement actif ou passif des évêques en communion avec le pape. Ainsi s'est constituée une Église conciliaire, différente de l'Église catholique. [...]

Il y a deux Églises sous Paul VI. Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, ou ne pas voir que Paul VI jusqu'ici préside à l'une et à l'autre, c'est de l'aveuglement, et dans certains cas peut-être un aveuglement invincible. Mais, l'ayant vu, ne pas le dire serait la complicité de son silence à une anomalie monstrueuse.

Gustave Corçao dans la revue *Itinéraires* de novembre 1974 puis le P. Bruckberger dans *L'Aurore* du 18 mars 1976 l'ont publiquement remarqué : la crise religieuse n'est plus comme au XVI^e siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire [...] ¹.

Il est quand même surprenant de voir Jean Madiran passer entièrement sous silence la position qu'il défendait avec tant de vigueur il y a vingt-cinq ans.

¹ — Jean MADIRAN, éditorial du *Supplément-Voltigeur* n° 39 (juin 1976) de la revue *Itinéraires*. Le texte est reproduit dans le n° spécial hors-série d'*Itinéraires* d'avril 1977 : « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », p. 113-115.

Un autre absent

Autre témoin manquant au débat : le père Calmel. Le père Calmel qui, en 1971 (plus de cinq ans avant « l'Église conciliaire » de Mgr Benelli), parlait, dans la revue *Itinéraires* elle-même, de « la nouvelle Église que Vatican II a essayé de monter », de « la nouvelle Église post-vaticanesque », et expliquait :

La fausse Église qui se montre parmi nous depuis le curieux concile de Vatican II s'écarte sensiblement, d'année en année, de l'Église fondée par Jésus-Christ. La fausse Église post-conciliaire se contredivise de plus en plus à la sainte Église qui sauve les âmes depuis vingt siècles (et par surcroît illumine et soutient la cité). La pseudo-Église en construction se contredivise de plus en plus à l'Église vraie, à la seule Église du Christ, par les innovations les plus étranges tant dans la constitution hiérarchique que dans l'enseignement et les mœurs ¹.

Pourquoi, demandera-t-on, parler d'*Église conciliaire* et tenir à cette expression plutôt qu'à celle de *parti conciliaire* ? La réponse est simple : parce que l'expression *Église conciliaire* dit *plus*.

Il va de soi que, d'Église, il n'y en a qu'une qui vaille : l'*unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam*. Mais en dehors de cette unique et seule vraie Église, des groupements schismatiques (et parfois plus ou moins hérétiques) peuvent parfois, à certaines conditions, être appelés improprement « Églises » ².

Or le concile Vatican II n'est pas seulement l'expression de doctrines et de pratiques propres à une *partie* de l'Église (un « parti conciliaire »). Il est comme le manifeste d'une nouvelle « ecclésiologie » prétendant donner à l'Église fondée par Jésus-Christ une finalité, une nature, une composition et une organisation essentiellement distinctes de celles de l'Église catholique ; prétendant, autrement dit, fonder une nouvelle Église. Cette pseudo-Église veut être non plus « la colonne de la vérité » (1 Tm 3, 15) mais « le sacrement de l'unité du genre humain ³ », une unité naturaliste et sentimentale remplaçant l'unité surnaturelle de foi. Jean-Paul II, vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la tête de l'Église catholique, se trouve être en même temps le chef de cette autre union religieuse, qui se veut plus vaste que l'Église catholique (tout en « subsistant » en elle) et au nom de laquelle il organise des réunions comme celles d'Assise. Nouvelle Église voulue par Vatican II, l'Église conciliaire est œcuméniste, humaniste, libérale, évolutive – prétendant rassembler, de façon plus ou moins pleine (par « cercles

¹ — P. Roger-Thomas CALMEL O.P., « Autorité et sainteté dans l'Église », *Itinéraires* 149 (janvier 1971), p. 13-19. Reproduit dans *Le Sel de la terre* 12 bis, p. 121-125.

² — Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 77 et 85-87.

³ — Constitution *Lumen gentium* de Vatican II. Voir l'éditorial du *Sel de la terre* 42 : « La nouvelle religion de Vatican II ; l'unité avant la vérité ».

concentriques »), tous les hommes, quelles que soient leurs croyances.

Comment devient-on membre de cette Église conciliaire ? Quitte-t-on immédiatement l'Église catholique en la rejoignant ? Peut-on, à l'inverse, reconnaître l'autorité légitime de Jean-Paul II sur l'Église catholique sans adhérer par le fait même à l'Église conciliaire ? Le premier numéro du *Sel de la terre* abordait déjà ces questions :

Même si ces deux sociétés s'opposent l'une à l'autre, il est possible d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre.

Pour appartenir à l'Église catholique, il faut et il suffit d'avoir reçu un baptême valide, de professer la *vraie* foi, et de ne pas en être séparé par un vrai schisme ou retranché par une excommunication majeure (et valide !) [...].

Pour appartenir à l'Église conciliaire, il suffit de professer les erreurs qu'elle véhicule ou de s'associer (formellement ¹) avec ceux qui les professent.

Il est donc tout à fait possible d'appartenir aux deux sociétés en même temps, comme il est aussi possible d'appartenir en même temps à l'Église catholique (au moins à son corps) et à la Contre-Église. Ce serait par exemple le cas d'un catholique qui se ferait franc-maçon sans renier sa foi, ou qui militerait dans le New-Age.

À l'inverse, et Jean Madiran semble n'avoir pas vu cette évidence ², il est tout à fait possible d'appartenir à l'Église conciliaire sans appartenir à l'Église catholique. C'est le cas de tous les catholiques, clercs et laïcs, qui sont tellement imbus des idées de l'Église conciliaire qu'ils ont fini par abandonner la *vraie* foi. C'est le cas des protestants et des orthodoxes qui « appartiennent déjà par la grâce de Dieu et le don de la foi et du baptême à l'unité suprême de l'unique peuple de Dieu » (Jean-Paul II, discours aux cardinaux du 22 décembre 1986, DC 1933)[...].

Enfin, cela va sans dire mais cela va mieux en le disant, on peut très bien appartenir à l'Église catholique sans appartenir à l'Église conciliaire : c'est le cas des catholiques qui refusent les nouveautés conciliaires. Et si on prétend parfois que de tels catholiques sont « schismatiques », ou « excommuniés », il faut s'entendre : schismatiques par rapport à l'Église conciliaire mais pas par rapport à l'Église catholique, excommuniés par l'Église conciliaire mais pas par l'Église catholique.

Et c'est même cette appartenance à l'unique Église catholique qui est l'état normal et agréable à Dieu : la double appartenance est une maladie et un péché ³.

Une maladie. Jean Madiran emploie le même terme, mais pour conclure que « face à la maladie conciliaire répandue parmi les détenteurs de la succession

¹ — C'est-à-dire dans les actions où ils les professent. Par exemple quelqu'un qui assiste formellement à la nouvelle messe adhère par là à l'Église conciliaire. En revanche, quelqu'un qui reconnaît Jean-Paul II comme pape, sans pour autant accepter les erreurs qu'il professe, ne fait pas partie pour cela de l'Église conciliaire.

² — Du moins dans ses textes d'après 1988.

³ — *Le Sel de la terre* n° 1, p. 117-118. Voir aussi dans le même numéro les pages 24-38. Signalons au passage que la lecture de ces pages aurait pu éviter à Christophe GEFFROY d'écrire de grosses bêtises sur la position de Mgr Lefebvre à ce sujet. (Le brillant non-polémiste de *La Nef* va jusqu'à écrire que, selon Mgr Lefebvre, « il n'est plus possible de faire son salut dans l'Église ayant le pape à sa tête » *La Nef* 117, juin 2001, p. 25-26.)

apostolique », il faut éviter d'opposer « la constitution imaginaire d'une autre Église, qui se serait retranchée à l'écart de l'épidémie et serait en quelque sorte la véritable Église ».

Le mot « imaginaire » est parfaitement adéquat. Mais quelle est donc l'imagination qui a produit cette chimère ? Qui, en dehors de Jean Madiran, a jamais parlé de « constituer une autre Église », face à l'Église conciliaire ? L'Église catholique, qui est indéfectible, demeure ; il suffit de lui rester fidèle. Qu'il faille, pour cela, se « retrancher à l'écart de l'épidémie » relève de l'évidence. Il faut donc se garder de la hiérarchie contaminée. S'en garder non en tant que hiérarchie catholique, mais en tant qu'elle est contagieuse, c'est-à-dire en tant qu'elle est, simultanément, hiérarchie d'une nouvelle Église conciliaire. On ne voit pas trop ce qui, là-dedans, pose difficulté.

Jean Madiran croit bon d'avertir :

L'Église militante n'en reste pas moins, de fondation divine, structurée par la succession apostolique et la primauté du siège romain. Ce que cette succession, ce que cette primauté devraient faire mais ne font pas, ou font mal, personne d'autre ne peut le faire à leur place.

Visiblement, c'est à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et aux communautés amies que l'avertissement s'adresse. Et effectivement, si l'on *imagine* que celles-ci s'efforcent de « constituer une autre Église », ou de remplacer Rome par Écône, le coup les atteint au cœur. Mais comme il n'en est rien, sa portée demeure toute « imaginaire ».

— IV —

De la romanité

Nos lecteurs l'ont déjà lue dans le numéro 43. Mais puisque Christophe Geffroy a l'audace, après une telle page, de nous accuser d'avoir coupé les lettres de l'abbé Berto « de façon à ne pas faire apparaître son esprit romain et filial à l'égard du pape », il faut la donner à nouveau. Cette terrible lettre a été écrite par l'abbé Berto en 1967, un an avant sa mort :

Il n'y a plus de Droit ; les lois canoniques sont bafouées tous les jours, sans excepter celles qui ont un fondement très proche dans l'institution divine, sans répression ni blâme d'aucune autorité [...]. Lorsque le législateur se discrédite à ce degré, il n'y a plus que Dieu à qui l'on puisse obéir, dans une conscience aussi purifiée qu'il est en notre pouvoir, avec sa grâce, de la purifier.

Vous savez, cher monsieur l'abbé, que le prêtre qui vous écrit cela vous l'écrit en frémissant. Je ne me reconnais qu'à peine en ce que je vous dis. J'ai été élevé dans des sentiments absolument contraires ; j'ai été formé, façonné, pétri, à me tenir aux pieds de la Première Chaire, à recevoir à genoux ses lumières et ses ordres, à n'avoir d'autre conscience que celle de l'Église, Mère et Maîtresse, transcendante à

la mienne, interprète infiniment plus sûre que la mienne des vouloirs de Dieu. Mais cette Église, Mère et Maîtresse, se fait fille de ses filles et servante de ses servantes, jusqu'à ne plus vouloir être que l'écho de leurs voix disparates et discordantes ; seule indéfectible de droit divin, en ce qu'elle n'a d'autre évêque que Pierre, elle se soumet à des Églises non seulement dont chacune est défectible, mais dont la somme même est défectible de soi, et n'est indéfectible qu'à raison de son union avec elle, l'Église romaine. Pour un romain de ma sorte, mais romain à ne pouvoir l'être davantage, romain de serment, romain d'entrailles, romain d'un vœu de romanité chaque jour renouvelé depuis quarante-cinq ans, cet abaissement, cette dégradation du Siège romain est un spectacle insoutenable, un déchirement inexprimable. Mais, hélas, en ces années d'un châtement trop mérité, les choses sont ainsi, vous les voyez ainsi, ainsi je les vois quand et vous et moi voudrions tant qu'elles fussent autrement. Et puisqu'elles sont telles, il nous faut bien, « en attendant » que Rome se reprenne à être Rome, nous opposer selon le jugement de notre conscience, aux trahisons, aux mensonges, aux iniquités qu'elle laisse s'accomplir ¹.

Telle était la romanité de l'abbé Berto.

Comment un « rallié » à Vatican II peut-il lire cette page sans défaillir de honte ? Comment peut-il oser se réclamer de l'abbé Berto pour justifier sa soumission servile à la Rome conciliaire ? Mystère.

Il ne suffit pas d'être corporellement à Rome – écrivait l'abbé Berto en 1963. Il faut y être pieusement, je veux dire avec un amour profond, puissant, inépuisable, non seulement pour la personne du pape régnant, mais pour le Siège apostolique, pour la chaire de Pierre, pour la souveraine autorité de magistère et de juridiction dans l'Église. Quand on a cet amour, on a vite fait de distinguer les modes, les idées du jour, d'avec les pensées permanentes que l'Esprit-Saint entretient et ranime sans cesse dans le Corps mystique du Christ, en exerçant sa divine action sur la tête visible de ce corps qui est le siège romain. [...]

La romanité est une disposition, non pas certes aveugle, mais au contraire éclairée, lucide, affinée, de conformité aux vues, aux pensées, aux intentions permanentes et authentiques du siège apostolique ².

Cinq ans plus tard, en 1968, il constatait la démission de cette Rome éternelle :

Tout se passe temporairement comme si Rome même avait effacé les vers les plus romains, les plus majestueux (et, transposés, les plus chrétiens) de la romaine et majestueuse Énéïde :

*Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere subjectis et debellare superbos,*

ce que, par respect pour l'altissime poète, nous voudrions ne pas même essayer

¹ — Abbé BERTO, lettre du 14 décembre 1967, *Le Sel de la terre* 43, p. 54-55.

² — Abbé BERTO, lettre du 18 mars 1963, citée dans *Le Cénacle et le Jardin*, Bouère, DMM, 2000, p. 275.

de traduire, ce que pourtant, par respect aussi pour nos lecteurs dont les études sont un peu lointaines, nous traduisons, le rouge au front :

Toi, Romain, souviens-toi de gouverner le monde,
(ou bien : Romain ton vrai métier est de régir le monde,)
Doux à qui t'obéit, et terrible à l'orgueil ¹.

La romanité de Mgr Lefebvre

Il est insupportable d'entendre les néo-thuriféraires de Vatican II invoquer la « romanité » pour critiquer Mgr Lefebvre. Comme si celui-ci n'avait pas assez souffert de son amour pour Rome. Comme si cet amour n'était pas, justement, l'âme du douloureux combat qu'il dut mener contre les autorités conciliaires. C'était déjà le thème de sa célèbre déclaration du 21 novembre 1974 (déclaration dont Jean Madiran disait en 1976 – qu'en pense-t-il aujourd'hui ? – : « Dans cette guerre de religion, la seule position forte est et sera de s'en tenir à la Déclaration de Mgr Lefebvre sans en démordre et sans en lâcher aucun point. Elle est parfaitement catholique ² ») :

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle et maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante, qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

C'est aussi la conclusion du testament spirituel de Mgr Lefebvre :

Je crois devoir ajouter quelques lignes pour attirer l'attention de nos prêtres et de nos séminaristes sur le fait incontestable des influences romaines sur notre spiritualité, sur notre liturgie, et même sur notre théologie.

[...] La « Romanité » n'est pas un vain mot. La langue latine en est un exemple important. Elle a porté l'expression de la foi et du culte catholique jusqu'aux confins du monde. Et les peuples convertis étaient fiers de chanter leur foi dans cette langue, symbole réel de l'unité de la foi catholique.

Les schismes et les hérésies ont souvent commencé par une rupture avec la Romanité, rupture avec la liturgie romaine, avec le latin, avec la théologie des Pères et des théologiens latins et romains.

C'est cette force de la foi catholique enracinée dans la Romanité, que la maçonnerie a voulu faire disparaître en occupant les États Pontificaux et en enfermant la Rome catholique dans la Cité du Vatican. Cette occupation de Rome par les maçons a permis l'infiltration, dans l'Église, du modernisme, et la destruction de la

¹ — Abbé BERTO « Réflexions sur l'éducation », *Itinéraires* 132, p. 142.

² — Jean MADIRAN, introduction du n° spécial hors-série d'*Itinéraires* d'avril 1977 : « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », p. 6.

Rome catholique par les clercs et les papes modernistes qui s'empresent de détruire tout vestige de « Romanité » : la langue latine, la liturgie romaine. Le pape slave est le plus acharné à changer le peu que gardait le traité du Latran et le Concordat. Rome n'est plus ville sacrée. Il encourage l'implantation des fausses religions à Rome, y accomplit de scandaleuses réunions œcuméniques, pousse partout à l'inculturation de la liturgie, détruisant les derniers vestiges de la liturgie romaine. Il a modifié dans la pratique le statut de l'État du Vatican. Il a renoncé au couronnement, refusant ainsi d'être chef d'État. Cet acharnement contre la « Romanité » est un signe infaillible de rupture avec la foi catholique, qu'il ne défend plus.

Les universités pontificales romaines sont devenues des chaires de pestilence moderniste. La mixité de la Grégorienne est un scandale perpétuel.

Tout est à restaurer *in Christo Domino*, à Rome comme ailleurs.

Aimons scruter comme les voies de la Providence et de la Sagesse divine passent par Rome et nous concluons qu'on ne peut être catholique sans être romain. Cela s'applique aussi aux catholiques qui n'ont ni la langue latine, ni la liturgie romaine ; s'ils demeurent catholiques, c'est parce qu'ils demeurent romains – comme les maronites par exemple, par les liens de la culture française catholique et romaine qui les a formés.

[...] Dieu a voulu que le christianisme, coulé en quelque sorte dans le moule romain, en reçoive une vigueur et une expansion exceptionnelles. Tout est grâce dans le plan divin et Notre divin Sauveur a tout disposé, comme il est dit des Romains, « *cum consilio et patientia* » ou « *suaviter et fortiter* » !

A nous aussi de garder cette Tradition romaine voulue par Notre-Seigneur, comme Il a voulu que nous ayons Marie pour Mère ¹.

Thème que reprennent régulièrement, chacun à sa façon, ses fils dans l'épiscopat. Mgr de Galarreta, par exemple, le 29 juin 1993 :

Nous adhérons de tout notre cœur au Saint-Siège. Nous défendons la primauté pontificale, l'infaillibilité pontificale, l'indéfectibilité de l'Église. Nous sommes attachés, sans faille, à l'unité, cette unité qui se manifeste d'une si belle façon à Rome, cette unité de la foi, de la doctrine, unité de gouvernement, unité de la liturgie. Qui garde cette liturgie romaine ? N'est-ce pas nous ?

Nous gardons aussi la langue latine, moyen d'unité de l'Église romaine. [...]

Mais il faut dire qu'aujourd'hui, les autorités ne sont plus romaines. Il suffit d'aller à Rome pour s'en rendre compte. Il faut aller à la basilique Saint-Pierre pour entendre, selon le guide, que peut-être c'était le tombeau de saint Pierre, que, peut-être ce n'est pas le tombeau de saint Pierre, que ce n'est pas du tout le tombeau de saint Pierre... Et cela à Rome, à Saint-Pierre de Rome !

[...] Cette romanité, c'est la Tradition. C'est la stabilité de l'Église catholique, cette façon d'agir avec conseil, avec prudence et sagesse, et, comme disait le cardinal Pie : avec les qualités qui sont propres au garde-dépôt, à celui qui a pour fonction de garder le dépôt de la foi. Tout faire avec conseil : *Concilio sapientia*. Non seulement, nous nous attachons de tout notre cœur à cette manifestation de la

1 — Mgr Marcel LEFEBVRE, *Itinéraire spirituel*, Écône, 1990, p. 90-92.

souveraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'est la papauté – son vicaire – à cet esprit de l'autorité, à ce sens de l'autorité et du pouvoir, de la hiérarchie, ce sens de la conquête des âmes et de la conservation aussi, à ce sens du gouvernement qui est propre au génie catholique romain. Nous adhérons aux enseignements de la Rome de toujours, à son sens théologique traditionnel, son sens surnaturel, dogmatique, dans le respect de l'antiquité, le respect des Pères de l'Église, le respect de la règle de la foi. Nous adhérons à l'enseignement qui était jadis celui de la Rome éternelle, le thomisme, la philosophie et la théologie de saint Thomas d'Aquin, le Docteur commun. Et nous adhérons aussi, par voie de conséquence, à ce courage dans la défense de la foi, autrement dit, concrètement à l'antilibéralisme, à l'antimodernisme, par souci de défense et de protection de la Vérité. Cela est aussi très romain. En un mot, nous adhérons à cette Rome, Mère et Maîtresse de toutes les Églises et gardienne de la foi.

Nous ne disons pas que Rome se trouve à Écône. Rome, c'est Rome. Cela est hors de discussion. Mais, aujourd'hui, les autorités du Vatican n'aiment plus la romanité, ce que la romanité signifie. Elles ne sont plus romaines, tandis qu'à Écône, tout en étant Écône, eh bien Écône est romain et garde la romanité ¹.

Mgr Tissier de Mallerai l'a encore rappelé dans la présentation qu'il a bien voulu faire pour les lecteurs du *Sel de la terre* de son sermon du 27 juin 2002 :

Par principe, l'Église demeure l'Église, il n'y en a qu'une, la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Occupée par un système hétérodoxe, pénétrée par un venin subtil d'erreur, enserrée par les diverses tentacules de séduction, l'Église reste garantie de la promesse de l'indéfectibilité. C'est sur cette base que nous luttons pour le retour de Rome à Rome, pour la conversion de Pierre à Pierre : « *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* ; Mais toi, une fois converti, confirme tes frères » (Lc 22, 32) ².

C'est bien le ton de l'abbé Berto – dont Louis Salleron disait :

Très certainement il est mort aussi romain qu'il avait vécu, mais sa romanité, qui avait été si longtemps la source de sa joie profonde et du sentiment d'invincible certitude qui accompagnait sa foi, devint (je le présume du moins) le principe de sa tristesse quand il ne lui fut plus évident que Rome était toujours dans Rome. [...] Pour les « romains » de la génération de l'abbé Berto, le Concile fut une épreuve analogue à l'entrée dans la nuit obscure ³.

Ténèbres dans lesquelles l'abbé Berto sut prendre sa résolution héroïque :

Lorsque le législateur se discrédite à ce degré, il n'y a plus que Dieu à qui l'on puisse obéir, dans une conscience aussi purifiée qu'il est en notre pouvoir, avec sa grâce, de la purifier. [...] Il nous faut bien, « en attendant » que Rome se reprenne

¹ — Mgr Alfonso DE GALARRETA, sermon du 29 juin 1993, *Fidéliter* 95 (septembre-octobre 1993), p. 10-11.

² — Mgr Bernard TISSIER DE MALLERAI dans *Le Sel de la terre* 42, p. 6-7. Jean Madiran connaît ce texte, puisqu'il l'a cité dans *Présent* du 27 novembre 2002.

³ — Louis SALLERON, « En relisant l'abbé Berto et Mgr Lefebvre », *La Pensée catholique* 161 (2^e trimestre 1976), p. 21.

à être Rome, nous opposer selon le jugement de notre conscience, aux trahisons, aux mensonges, aux iniquités qu'elle laisse s'accomplir ¹.

N'est-ce pas la même attitude que celle de Mgr Lefebvre (et, même, exprimée de façon plus radicale que ne le faisait l'évêque à la même époque) ?

Il ne s'agit pas, c'est bien entendu, de préjuger ce qu'aurait dit l'abbé Berto en 1976 ou en 1988 (personne n'en sait rien), mais de lire les textes. De comprendre ce qui tortura ce saint prêtre. De voir comment la romanité fut toujours, pour lui, indissociablement doctrinale et affective, et comment il fut, en conséquence, déchiré par la distanciation de plus en plus visible entre la Rome concrète, qu'il aimait de tout son cœur, et la Rome éternelle, à laquelle il adhérerait de toute sa foi. Aurait-il, s'il avait vécu, fait le choix de la désobéissance apparente pour sauver la fidélité réelle ? Serait-il allé jusqu'au bout du sacrifice ? Nous ne savons pas. Mais rien, absolument rien, ne permet de supposer qu'il aurait fait le choix inverse. On peut même considérer comme quasi-certain qu'il n'aurait jamais abandonné la vraie romanité doctrinale (le magistère traditionnel) pour se soumettre aux fantaisies du pape du jour comme le font les néo-thuriféraires de Vatican II qui, dans leur zèle, s'emploient aujourd'hui à justifier Assise, la liberté religieuse, la « messe » sans consécration, etc.

Mort en 1968, l'abbé Berto n'a pas eu à faire les choix cruciaux de 1969 (nouvelle messe), 1983 (nouveau Droit canon), 1986 (Assise), etc.

On peut dire que Dieu lui a épargné l'épreuve de ce choix.

On peut penser aussi, au contraire, qu'il est mort de cette épreuve même, comme écartelé entre sa romanité affective et sa romanité théologique, incapable de s'écarter d'un pouce, fût-ce seulement en apparence, de la Rome qu'il chérissait, mais en même temps, par la grâce de Dieu, incapable de lâcher la foi.

Louis Salleron raconte :

Je crois bien ne l'avoir vu qu'une seule fois dans ma vie, mais j'ai gardé de lui un très vif souvenir. C'était chez moi, il y a, je pense, une dizaine d'années. [...] Je fus très frappé par l'abbé Berto. Pourquoi ? Je ne sais trop. Les impressions ne s'expliquent guère. Il parla peu et me parut accablé, sans qu'il fit part de son accablement. Le poids d'un silence qui me paraissait celui d'une tristesse sans fond me le rendit infiniment sympathique. Quand plus tard j'appris sa mort, je me dis : « Encore un qui est mort du Concile », comme on meurt du cancer ².

¹ — Abbé BERTO, lettre déjà citée du 14 décembre 1967.

² — Louis SALLERON, *ibid.*, p. 21.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !